


RAPPORT ANNUEL 2016-2017



**Ordre des orthophonistes
et audiologistes du Québec**



CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT SUR LE RAPPORT ANNUEL D'UN ORDRE PROFESSIONNEL, CE RAPPORT PRÉSENTE LES PRINCIPALES ACTIVITÉS DE L'ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDIOLOGISTES DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE FINANCIER DÉBUTANT LE 1^{ER} AVRIL 2016 ET SE TERMINANT LE 31 MARS 2017.

VEUILLEZ NOTER QUE LE GÉNÉRIQUE MASCULIN EST UTILISÉ SANS AUCUNE DISCRIMINATION ET UNIQUEMENT DANS LE BUT D'ALLÉGER LE TEXTE. IL DÉSIGNE AUSSI BIEN LES FEMMES QUE LES HOMMES.

TABLE DES MATIÈRES

Lettres de présentation	2
Mission, vision et valeurs de l'OOAQ	3
L'Ordre des orthophonistes et audiologistes en quelques chiffres	4
Rapport de la présidence	6
Composition du Conseil d'administration	9
Rapport du Conseil d'administration	10
Rapport de la direction générale	12
Prix et distinctions	15
Rapport du secrétariat général	18
Rapport des services professionnels	21
Rapport du service des communications	33
Rapport du Bureau du syndic	35
Rapport du comité d'admission	40
Rapport du comité de révision des équivalences	46
Rapport du comité de l'inspection professionnelle	47
Rapport du comité de révision des plaintes	54
Rapport du Conseil de discipline	55
Rapport du comité de la formation	57
Rapport du comité des prix	59
Tableau des membres	60
Activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle	66
États financiers	67
Personnel de la permanence	78

LETTRES DE PRÉSENTATION

MONTRÉAL, LE 16 JUIN 2017

MONSIEUR JACQUES CHAGNON
PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
HÔTEL DU PARLEMENT

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Madame Stéphanie Vallée,
Ministre de la Justice
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles

MONTRÉAL, LE 16 JUIN 2017

MADAME STÉPHANIE VALLÉE
MINISTRE DE LA JUSTICE
MINISTRE RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES LOIS PROFESSIONNELLES

Madame la Ministre,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour la période se terminant le 31 mars 2017.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération respectueuse.

Paul-André Gallant, M.P.O., orthophoniste
Président de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec

MONTRÉAL, LE 16 JUIN 2017

MONSIEUR JEAN-PAUL DUTRISAC
PRÉSIDENT
OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour la période se terminant le 31 mars 2017.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Paul-André Gallant, M.P.O., orthophoniste
Président de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec

MISSION, VISION ET VALEURS DE L'OOAQ

MISSION

L'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (OOAQ) a pour mission d'assurer la protection du public au regard du domaine d'exercice de ses membres soit l'audition, le langage, la voix, la parole, la communication et leurs troubles.

Pour favoriser l'accès à des services de qualité à la population, l'Ordre contrôle l'admission aux titres d'orthophoniste et d'audiologiste, soutient le maintien et le développement de la compétence de ses membres et surveille la qualité et l'intégrité de leur exercice professionnel.

L'Ordre s'assure également de mettre à la disposition de la population une information transparente qui facilite une meilleure compréhension des mécanismes de protection du public disponibles et des recours possibles. Afin de favoriser une prise de décision éclairée par les élus et les citoyens, l'Ordre réalise aussi des activités d'information et de prévention et prend position dans les débats de société concernant notamment la santé et l'éducation.

VISION

L'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec est une organisation dynamique, pratiquant un leadership rassembleur et une approche collaborative orientée vers la réponse aux besoins de la population.

Symbole d'excellence et gage de qualité, l'Ordre réunit des professionnels compétents et engagés collectivement dans la réalisation de sa mission.

La synergie ainsi créée contribue à faire de l'OOAQ une référence, notamment dans le domaine de la santé et de l'éducation, en matière d'intervention auprès des clientèles présentant des troubles de la communication.

VALEURS

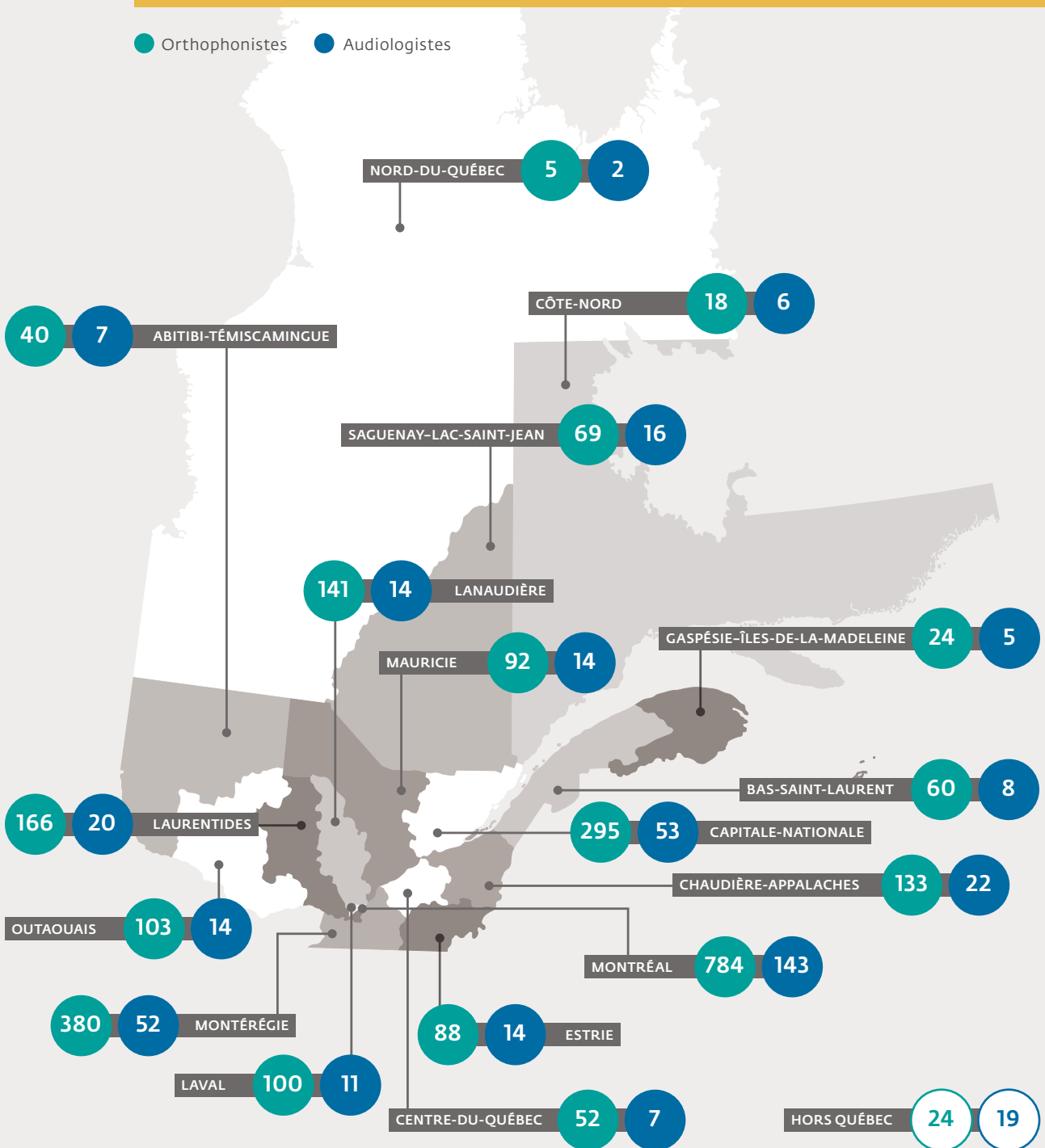
Pour réaliser sa mission de protection du public et maintenir la confiance de la population, l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec adhère aux cinq valeurs suivantes :

- ▶ COMPÉTENCE;
- ▶ INTÉGRITÉ;
- ▶ RIGUEUR;
- ▶ TRANSPARENCE;
- ▶ COLLABORATION.

L'ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDIOLOGISTES EN QUELQUES CHIFFRES

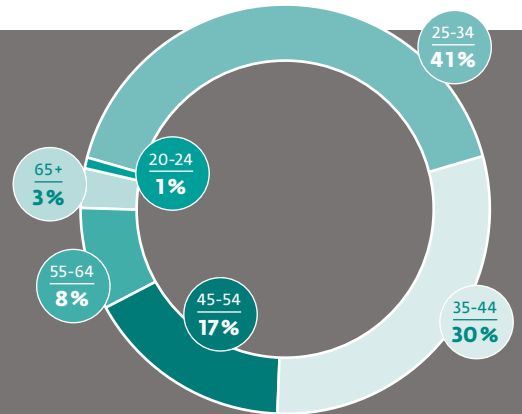
NOMBRE DE MEMBRES AU 31 MARS 2017 : **3 001**

● Orthophonistes ● Audiologistes



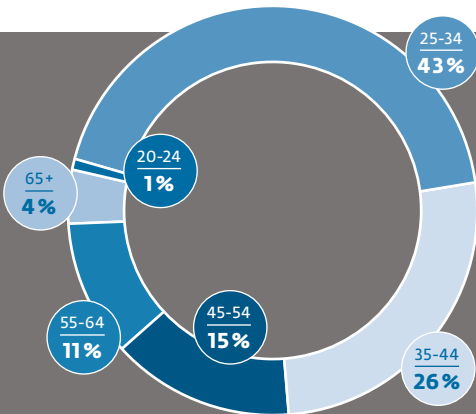
RÉPARTITION DES ORTHOPHONISTES SELON LE GROUPE D'ÂGE

GROUPE D'ÂGE	HOMMES	FEMMES	TOTAL
20-24	1	17	18
25-34	29	1 014	1 043
35-44	16	761	777
45-54	19	425	444
55-64	11	224	235
65 ET PLUS	3	54	57
TOTAL	79	2 495	2 574



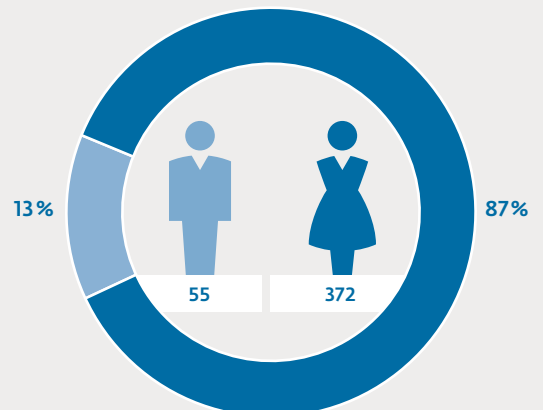
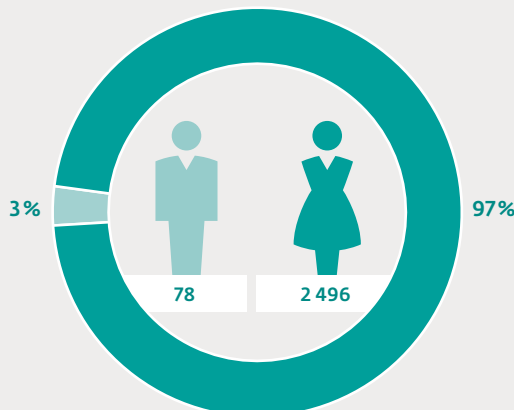
RÉPARTITION DES AUDILOGISTES SELON LE GROUPE D'ÂGE

GROUPE D'ÂGE	HOMMES	FEMMES	TOTAL
20-24	2	2	4
25-34	18	165	183
35-44	11	101	112
45-54	10	56	66
55-64	10	39	49
65 ET PLUS	4	9	13
TOTAL	55	372	427



RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LE SEXE

● Orthophonistes ● Audiologistes



Les informations détaillées sur les membres de l'OOAQ sont disponibles dans la section *Tableau des membres*.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE



PAUL-ANDRÉ GALLANT
M.P.O., orthophoniste
et président

LE CHANGEMENT : DONNER UNE NOUVELLE IMPULSION À L'ORGANISATION

L'année 2016-2017 s'est amorcée sous le signe du changement à l'OOAQ. À l'occasion de l'élection à la présidence de 2016, j'ai été élu au suffrage universel des membres pour en être le porte-parole et pour assurer la surveillance des affaires de l'Ordre en conformité avec le mandat encadré par le *Code des professions*.

Un changement à la présidence implique nécessairement une nouvelle vision, un changement de ton et de nouvelles priorités. Ces changements à l'Ordre se font en parallèle d'énormes restructurations dans les réseaux de la santé et de l'éducation qui ont, jour après jour, un impact majeur sur une très grande proportion de nos membres qui y œuvrent. Évidemment, le changement implique de revoir notre façon de faire pour s'adapter aux nouvelles réalités, mais il importe tout de même de ne jamais oublier qui nous sommes et d'où nous venons.

C'est donc en continuité avec la rigueur passée et l'engagement notoire de l'OOAQ que je vous présente fièrement les accomplissements de toute une équipe dévouée au service de la population québécoise.

GOVERNANCE : SCINDER LES FONCTIONS DE DIRECTION GÉNÉRALE ET DE PRÉSIDENTE

Dès mon entrée en poste et dans l'optique d'une saine gouvernance, le Conseil d'administration de l'Ordre (CA) a pris la décision de scinder les fonctions de présidence et de direction générale allant ainsi plutôt vers un modèle où les responsabilités afférentes aux enjeux politiques et administratifs sont réparties, tout en s'influençant réciproquement. Le processus de dotation à la direction générale étant sous la responsabilité du CA, celui-ci a procédé, en septembre 2016, à l'embauche de madame Louise Chamberland. Forte d'une solide expérience en gestion combinée à ses compétences de juriste, madame Chamberland a déployé sa vision et entamé une restructuration de l'équipe de la permanence de façon à permettre à l'OOAQ de toujours mieux répondre à sa mission première de protection du public.

VERS LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 2018-2022

Avec l'année 2016 s'achève l'implantation du plan stratégique 2013-2017. Le Conseil d'administration est déjà à évaluer les actions à entreprendre et à réfléchir à un processus simplifié de construction et de mise en place d'un plan stratégique pour les années 2018-2022. Les orientations choisies devront tenir compte des nouvelles réalités du système professionnel et du cadre légal actuellement débattu à l'Assemblée nationale dans le cadre du projet de loi 98 visant à réformer le *Code des professions*. Ces orientations devront aussi tenir compte du contexte dans lequel évolue la pratique professionnelle qui est parfois si changeant qu'il nous fait hésiter entre les exigences de performance des milieux, l'autonomie professionnelle et nos connaissances scientifiques. Nul doute que cette incontournable notion d'identité professionnelle sera au cœur des orientations du plan stratégique 2018-2022, nous permettant ainsi de redéfinir nos valeurs et nos forces communes, mais également de susciter notre sentiment d'appartenance face à notre ordre professionnel.

UN ORDRE OUVERT À LA DIVERSITÉ

Depuis plusieurs années, l'OOAQ procède à la révision du processus d'admission dans le but de favoriser l'accueil et l'ouverture à la diversité culturelle. Sans toutefois faire de compromis sur les compétences des candidats admissibles au titre d'orthophoniste ou d'audiologiste, l'Ordre fait le pari de mettre à la disposition des demandeurs de permis davantage d'outils et s'associe avec des partenaires, comme les universités, pour faciliter leur entrée dans notre système professionnel. À ce titre, 2016 a été marquée par la signature du tout premier Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) en orthophonie entre la France et le Québec. Dès l'entrée en vigueur du nouveau règlement, l'accès au marché du travail sera nettement facilité pour les diplômés français et québécois. L'OOAQ croit en l'importance de la diversité culturelle tant dans son approche auprès des orthophonistes et audiologistes souhaitant intégrer le système professionnel que pour assurer à la population une offre de service qui tient compte des particularités socioculturelles et linguistiques.

L'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES EN ORTHOPHONIE ET EN AUDIOLOGIE : UN DOSSIER PRIORITAIRE

Les professions d'orthophonistes et d'audiologistes s'inscrivent au cœur d'un des comportements les plus complexes, mais les plus essentiels pour l'humain : la communication. Chaque jour, de la naissance jusqu'en fin de vie, les orthophonistes et les audiologistes redonnent à des enfants et leurs parents, à des adultes et à des personnes âgées et leur famille cette faculté de mieux communiquer, si importante pour la réalisation de soi. L'Ordre se doit, pour remplir sa mission de protection du public, de rappeler l'importance d'une bonne audition et d'une bonne communication pour chaque Québécois, de faire connaître davantage le rôle essentiel que jouent nos professionnels et de réaffirmer haut et fort leur apport pour la société. Cette année fut d'ailleurs chargée d'opportunités pour faire valoir nos positionnements en ce qui concerne l'accessibilité des services.

Ainsi, dans ses représentations auprès des différents ministères et le dépôt de ses trois mémoires soit, en petite enfance (*Les orthophonistes et audiologistes partenaires dans l'égalité des chances*), en éducation (*Les orthophonistes et audiologistes présents pour la réussite éducative*) et en ce qui a trait aux aînés en CHSLD (*Les meilleures pratiques des orthophonistes et des audiologistes en CHSLD et en soutien à domicile*), l'Ordre s'est assuré de soulever, à chaque occasion, le droit de la population d'avoir accès à des services et à des soins de qualité, offerts par les professionnels compétents, dans des délais de prise en charge et selon des modalités d'intervention qui respectent les meilleures pratiques étayées par la recherche scientifique et guidées par un souci d'équité. Ces prises de position font de l'OOAQ un acteur affirmé, actif, crédible et influent.

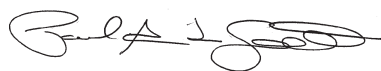
REMERCIEMENTS

Le travail d'équipe, la collaboration et la concertation sont des valeurs auxquelles j'adhère pleinement et qui guident continuellement nos actions à l'OOAQ. C'est dans cet esprit rassembleur et inclusif, impliquant tous les orthophonistes et audiologistes membres de l'Ordre, que la protection du public peut se déployer pour le mieux-être de la population québécoise. Je souhaite donc remercier tout d'abord l'ensemble des membres qui, par leur travail au quotidien, sont porteurs de cette mission. J'ai toujours cru en la force du réseau et cette première année à la présidence me confirme l'importance d'être entouré de gens de talent qui sont légion au sein de notre ordre.

Plus spécifiquement, je souhaite remercier tous les collaborateurs qui donnent généreusement de leur temps afin de partager leurs réflexions et leurs expertises pour faire vivre cette mission par des actions concrètes. J'aimerais aussi remercier tout spécialement les employés de la permanence passés et présents qui, dans une année de transition, ont fait preuve d'engagement et ont parfois mis les bouchées doubles pour maintenir les activités de l'Ordre. Par ailleurs, je ne peux passer sous silence l'implication de mes collègues administrateurs qui ont salué mon arrivée et ont soutenu et questionné les actions proposées tout en ayant une grande confiance en la capacité de cette organisation à évoluer selon des standards d'excellence.

Enfin, je veux remercier mes collègues des autres ordres professionnels pour leur accueil et leur générosité dans plusieurs incontournables dossiers impliquant la collaboration interprofessionnelle. Ce travail effectué de concert avec ces personnes inspirantes et ces équipes dédiées se poursuivra et l'année 2017-2018 s'annonce déjà prometteuse et innovante.

Le président,



Paul-André Gallant, M.P.O.
Orthophoniste

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comme prévu dans le *Règlement sur les élections et sur la représentation au Conseil d'administration de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*, le Conseil d'administration (CA) est formé de neuf (9) membres, dont le président élu au suffrage universel, six (6) administrateurs élus parmi les membres et deux (2) administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec.

Le mandat de la présidence et des administrateurs est de trois (3) ans, sans limite de renouvellement.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOM	PROFESSION ET FONCTION(S)	RÉGION ÉLECTORALE	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	NOMBRE DE MANDAT(S)
Paul-André Gallant	Orthophoniste et président	–	17 juin 2016	1 ^{er} mandat
Lyette Bellemare	Administratrice nommée par l'Office des professions du Québec	–	12 juin 2015	1 ^{er} mandat
Isabelle Cabot	Audiologiste, administratrice élue et vice-présidente	Nord	18 septembre 2010	3 ^e mandat
Jérémy Duval	Audiologiste et administratrice élue par le Conseil d'administration	Montréal	17 juin 2016	1 ^{er} mandat
Marie-Pier Gingras	Orthophoniste et administratrice élue	Centre	12 juin 2015	1 ^{er} mandat
Lyne Lafontaine	Orthophoniste et administratrice élue	Montréal	12 juin 2015	1 ^{er} mandat
Jacques Martinette	Administrateur nommé par l'Office des professions du Québec	–	10 novembre 2014	1 ^{er} mandat
Carmen Phénix	Orthophoniste et administratrice élue	Sud	2 juin 2011	2 ^e mandat
Renée Rancourt	Orthophoniste, administratrice élue et trésorière	Ouest	12 juin 2015	1 ^{er} mandat

Ont aussi occupé ces fonctions durant le présent exercice : **Marie-Pierre Caouette**, orthophoniste et présidente élue jusqu'au 17 juin 2016 et **Paul-André Gallant**, orthophoniste et administrateur élu de la région de Montréal jusqu'au 17 juin 2016.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MANDAT

Le Conseil d'administration (CA) est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre et de veiller à l'application des dispositions du *Code des professions* relativement à la mission de protection du public qui lui est confiée. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale.

L'Assemblée générale annuelle de l'Ordre a eu lieu le 17 juin 2016 à Montréal. L'Assemblée générale annuelle où est présenté ce rapport annuel 2016-2017 se tient à Montréal le 16 juin 2017.

PRINCIPALES RÉALISATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice 2016-2017, le CA de l'OOAQ a tenu sept (7) réunions ordinaires et trois (3) réunions extraordinaires. Lors de ces rencontres, il a entériné deux cent soixante-quatorze (274) résolutions, toutes dûment proposées et appuyées, dont les principales sont présentées ci-après.

Réglementation et politiques

- ▶ Adoption du projet d'ordre du jour, du moment et du lieu de l'Assemblée générale 2016
- ▶ Adoption du projet d'ordre du jour, du moment et du lieu de l'Assemblée générale 2017
- ▶ Adoption du *Programme annuel de l'inspection professionnelle 2016-2017*
- ▶ Adoption du projet de révision du *Règlement sur le comité d'inspection de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec* pour transmission à l'Office des professions du Québec
- ▶ Adoption du projet de révision du *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'orthophoniste ou d'audiologiste hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec* pour transmission à l'Office des professions du Québec
- ▶ Modification à la *Politique sur les comités de l'OOAQ*
- ▶ Modification à la *Politique concernant le nom du professionnel et les demandes de changement de nom*
- ▶ Modification à la *Politique de rémunération des administrateurs et membres de comités de l'OOAQ*

Prises de position

- ▶ Appui officiel à l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS) pour le *Guide de pratique clinique INESSS-ONF pour la réadaptation de la clientèle adulte ayant subi un TCC modéré ou grave (GPC-TCC)*
- ▶ Délégation du président pour la signature d'un Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) pour les personnes exerçant la profession d'orthophonistes au Québec et en France

Admission et tableau de l'Ordre

- ▶ Délivrance de permis aux nouveaux membres et réinscription de membres
- ▶ Délivrance et renouvellement de permis restrictifs temporaires
- ▶ Conversion de permis temporaires en permis réguliers
- ▶ Accord et refus d'équivalences de diplôme ou de la formation
- ▶ Retrait de membres au tableau pour différents motifs
- ▶ Imposition d'un stage de perfectionnement et d'une limitation d'exercice pour un membre suite à une recommandation sur sa compétence du comité de l'inspection professionnelle

Nominations

- ▶ Membres au sein de différents comités statutaires de l'OOAQ
- ▶ Inspecteurs
- ▶ Délégués et délégués substituts au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)
- ▶ Représentants au comité bipartite OOAQ/Réseau provincial de recherche en adaptation-réadaptation (REPAR)
- ▶ Membres du comité des prix de l'OOAQ

Ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles

- ▶ Adoption du budget 2016-2017 de l'OOAQ
- ▶ Adoption des états financiers 2015-2016 de l'OOAQ audités par Roland Naccache et associés, auditeurs indépendants
- ▶ Adoption du plan d'effectifs 2016-2017
- ▶ Recommandation pour la fixation du montant de la cotisation annuelle 2017-2018
- ▶ Recommandation à l'Assemblée générale annuelle concernant l'auditeur indépendant
- ▶ Révision des frais administratifs divers

Reconnaissance

- ▶ Désignation des récipiendaires des différents prix et distinctions de l'OOAQ

Gouvernance

- ▶ Scission des fonctions de président et directeur général
- ▶ Détermination des conditions d'emploi pour les fonctions de président et directeur général
- ▶ Nomination d'un administrateur pour la région de Montréal suite à l'élection du président qui siégeait au CA comme administrateur élu
- ▶ Adoption d'un processus de probation du directeur général
- ▶ Adoption de règles de fonctionnement du CA
- ▶ Détermination du calendrier des séances du CA pour 2017-2018

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE



LOUISE CHAMBERLAND
LL. B., MBA, directrice générale

UNE NOUVELLE DIRECTION AU SERVICE DE L'ORGANISATION

C'est avec le plus grand des plaisirs et une réelle fierté que j'ai joint, le 19 septembre dernier, les rangs de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec, à titre de directrice générale.

En effet, avant même que ne soient mises en vigueur les dispositions en ce qui a trait à la scission des fonctions de la présidence et de la direction générale prévues au projet de loi 98 visant la réforme du *Code des professions*, l'OOAQ a pris les devants et a choisi de confier à une direction générale, distincte de la présidence, la responsabilité de l'administration générale et courante des affaires de l'Ordre ainsi que la planification et la supervision de ses ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles. Cette nouvelle division des rôles au sein de l'Ordre, qui a nécessité un arrimage au sein de la permanence, s'est rapidement avérée une formule gagnante pour l'organisation en matière d'efficacité et d'efficience.

Bien que l'agenda de l'automne 2016 fut très chargé en matière de positionnements politiques et de dossiers impliquant la collaboration interprofessionnelle, plusieurs chantiers internes ont aussi été relancés ou initiés par l'équipe de la permanence. Des travaux et réflexions visant un meilleur arrimage des divers secteurs d'opération de l'organisation de même que l'identification des priorités et des besoins à court, moyen et long termes ont ainsi été effectués. La planification conséquente des ressources humaines et matérielles ainsi que l'encadrement des activités courantes ont aussi été mis en place dans différents secteurs.

L'automne et l'hiver 2016-2017 auront en outre été l'occasion de procéder à la révision et au renouvellement de plusieurs ententes avec des partenaires de longue date soucieux d'offrir des services répondant aux besoins actuels de l'OOAQ et de ses membres.

RESSOURCES HUMAINES

Dans la foulée de la mise en application de la scission des fonctions de direction générale et de présidence, une nouvelle structure de la permanence a été planifiée et sera présentée au cours des prochaines semaines. Conformément au mandat principal de l'OOAQ, cette nouvelle structure se verra dotée de ressources supplémentaires dédiées au développement

et à la qualité de la pratique, de même qu'à la relance d'un programme de formation continue visant le maintien des compétences de nos membres. Cette structure visera également à maintenir les effectifs qui ont permis à l'OOAQ de demeurer à l'avant-garde en matière de reconnaissance des compétences et des acquis pour les candidats étrangers.

Les employés de la permanence auront eux aussi vu s'initier un programme de formation afin de leur permettre de consolider ou de développer leurs compétences dans divers secteurs d'activités.

Finalement, dans le but d'assurer aux employés un environnement de travail empreint de respect et de confiance, des travaux conduisant à l'adoption d'une politique visant à prévenir et contrer le harcèlement ont débuté en fin d'année 2016 et viendront à terme au printemps 2017.

RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES

L'exercice financier se conclut par le dégagement d'un surplus attribuable en très grande partie à la diminution temporaire des dépenses salariales occasionnée par un certain nombre de postes restés vacants en cours d'exercice. La diminution des dépenses entraînée par le ralentissement, lui aussi temporaire, des activités de formation continue explique également le surplus observé.

Comme mentionné, des ressources financières importantes seront réinvesties, dès le printemps 2017, pour l'embauche d'effectifs professionnels supplémentaires, la reprise du programme de formation continue ainsi que pour le déploiement d'autres projets structurants visant à assurer la pérennité de l'Ordre.

Par ailleurs, comme annoncés l'année dernière lors de la création d'un fonds de prévoyance, deux projets d'envergure structurants à moyen et long termes, soit la relocalisation prochaine des bureaux de l'Ordre et l'implantation d'un système de gestion documentaire efficace, ont été amorcés et vont bon train.

RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Après plus de 50 années d'opération, il était devenu prioritaire de faire le point sur les contenus élaborés par et pour l'Ordre au fil du temps. Afin d'assurer la conservation sécuritaire de la mémoire institutionnelle de l'Ordre et la gestion efficace de l'ensemble des contenus documentaires, tous ont mis l'épaule à la roue et une première étape d'épuration de la documentation de l'OOAQ est en voie d'être complétée. L'année qui vient sera l'occasion de procéder de façon judicieuse à la numérisation et au classement ordonné de cette documentation.

Dans une perspective d'amélioration continue, une migration vers une version actualisée et plus performante de la plateforme multifonction des membres (MAIA) et une refonte en profondeur des processus internes sous-jacents ont été implantées avec succès. Une mise à niveau sur le plan des autres ressources matérielles informatiques de même qu'une refonte du système comptable pour en parfaire l'arrimage avec la plateforme MAIA sont également sur la table de travail pour les mois à venir.

REMERCIEMENTS

En terminant, j'aimerais remercier chaleureusement le Conseil d'administration et le personnel de la permanence qui ont su m'accueillir et s'adapter aux nouvelles réalités découlant de la scission des fonctions. J'ai le privilège de côtoyer quotidiennement une équipe qui fait preuve de passion, d'engagement, d'ouverture et de professionnalisme dans l'amorce des grands chantiers que nous avons entrepris.

Je souhaite également exprimer ma reconnaissance à tous les membres qui ont contribué, de façon ponctuelle, aux différents positionnements de l'Ordre en mettant à profit leur expertise et leur talent. Leur apport est précieux pour l'Ordre et leur contribution est essentielle pour mener à bien cette mission qui nous guide tous, la protection du public.

La prochaine année s'annonce déjà porteuse de projets mobilisateurs et de nouveaux défis, et c'est dans un esprit de collaboration et d'innovation que je participerai à leurs réalisations.

La directrice générale,



Louise Chamberland, LL. B., MBA

PRIX ET DISTINCTIONS

Annuellement, l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec reconnaît l'excellence de ses membres. L'Ordre décerne, lors de la remise de prix tenue à Montréal le 16 juin 2017, près de 45 000 \$ en prix, bourses, distinctions et subventions de recherche.

LAURÉATS DES PRIX, BOURSES, DISTINCTIONS ET SUBVENTIONS DE RECHERCHE DE L'OOAQ

Prix Germaine-Huot 2017

Ce prix reconnaît l'apport d'un orthophoniste ou un audiologiste s'étant distingué en contribuant de façon significative à l'avancement de la profession. Il s'agit d'une reconnaissance pour l'ensemble de sa carrière.

LAURÉATE :

► **Madame Caroline Erdos**, orthophoniste

Mme Erdos remporte ce prix pour l'ensemble de ce qu'elle a accompli au cours de sa fructueuse carrière en orthophonie. Elle reçoit une œuvre d'art réalisée par l'artiste québécoise Julie Robinson ainsi qu'une bourse de trois mille dollars (3 000 \$) grâce au soutien de Lussier Dale Parizeau.

Prix Innovation-Desjardins 2017

Ce prix encourage l'esprit d'entrepreneuriat, la créativité, le dynamisme et l'engagement. Il vise à récompenser les auteurs d'un projet ou d'une démarche novatrice contribuant à la protection du public par l'amélioration de la qualité des services offerts à la population.

LAURÉAT :

► **Monsieur François Bergeron**, audiologiste

M. Bergeron remporte ce prix pour souligner le caractère innovateur de son projet *Immersion 360*. Il reçoit une bourse de trois mille dollars (3 000 \$) grâce au soutien de Desjardins.

Bourse Raymond-Héту 2017

Cette bourse a comme objectif d'encourager les orthophonistes et les audiologistes à parfaire leur formation continue en participant à des activités scientifiques, dans le cadre d'un congrès international, et à faire bénéficier leurs pairs de leur expérience par la publication d'un article via les outils de communication de l'Ordre.

LAURÉATE :

- ▶ **Madame Christine Alary Gauvreau**, orthophoniste

Mme Alary Gauvreau remporte ce prix pour sa participation à l'International Aphasia Rehabilitation Conference. Elle reçoit une bourse de trois mille dollars (3 000 \$) grâce au soutien de La Capitale.

Prix Cardozo-Coderre 2016

Ce prix vise à reconnaître, chez un étudiant finissant en orthophonie ou en audiologie de chaque programme de maîtrise d'une université québécoise, l'engagement social et préprofessionnel qu'il a manifesté au cours de sa préparation à la profession, notamment par le développement des qualités humaines qui font qu'un professionnel est au service de la société.

LAURÉATES :

- ▶ **Madame Karine Bureau**, finissante au programme d'orthophonie, Université du Québec à Trois-Rivières
- ▶ **Madame Josiane Goulet-Jobin**, finissante au programme d'orthophonie, Université Laval
- ▶ **Madame Andréanne Sharp**, finissante au programme d'audiologie, Université de Montréal
- ▶ **Madame Stéphanie St-Jean**, finissante au programme d'orthophonie, Université de Montréal
- ▶ **Madame Judith Tchen**, finissante au programme d'orthophonie, Université McGill

Grâce au soutien de La Personnelle assurances générales, chaque récipiendaire reçoit une œuvre d'art de l'artiste Jason Goldsmith ainsi qu'une bourse équivalente à la première cotisation à l'Ordre.

Partenariat de recherche OOAQ-REPAR 2017

Le programme de partenariat de recherche entre l'Ordre et le Réseau provincial de recherche en adaptation-réadaptation (REPAR) du Fonds de recherche du Québec – Santé (FRQS) vise à encourager la recherche en orthophonie et en audiologie permettant d'améliorer la pratique clinique et la qualité des services offerts à la population en matière de troubles de la communication. La Capitale assurances générales contribue aussi financièrement à ce programme dans le cadre de son engagement à soutenir la qualité des services, le maintien des compétences, le développement professionnel et la recherche.

LAURÉATS :

- ▶ **Madame Paméla McMahon-Morin**, orthophoniste

Et ses cochercheurs :

- ▶ **Madame Claire Croteau**, orthophoniste
- ▶ **Madame Natacha Trudeau**, orthophoniste
- ▶ **Monsieur Stefano Rezzonico**

Projet intitulé : *Animations de lecture interactive auprès d'élèves de maternelle pour prévenir l'apparition de difficulté en littérature*

- ▶ **Madame Andrea A.N. MacLeod**, orthophoniste

Et sa cochercheuse :

- ▶ **Madame Maryse Moore**, orthophoniste

Projet intitulé : *Comprendre les facteurs qui influencent l'efficacité de l'intervention orthophonique chez les enfants allophones ayant un trouble de communication*

Chaque groupe de lauréats reçoit une subvention de recherche de quinze mille dollars (15 000 \$) pour réaliser le projet de recherche soumis au cours des deux prochaines années.

Le Conseil d'administration et le comité des prix félicitent les membres honorés pour leur contribution remarquable à la mission de protection du public et remercient les partenaires pour leur soutien dans la création des prix de l'Ordre.

LAURÉAT DU PRIX DU SYSTÈME PROFESSIONNEL

Mérite du CIQ 2017

Ce prix est décerné à un professionnel pour ses réalisations remarquables et sa contribution significative au développement et au rayonnement de sa profession, de son ordre et du système professionnel, dans le respect des valeurs du système professionnel.

Témoignage d'appréciation de la part des pairs et de l'ensemble du monde professionnel, les prix Mérite du CIQ constituent une reconnaissance de prestige pour les professionnels à qui ils sont décernés.

LAURÉAT :

- ▶ **Monsieur Louis Beaulieu**, orthophoniste

M. Beaulieu remporte ce prix pour sa contribution significative au développement et au rayonnement des deux professions. Gracieuseté de La Personnelle assurances générales, il se mérite une médaille en bronze au fini antique de la plus haute qualité « épreuve numismatique » réalisée avec la participation spéciale de Monnaie Collection Royale et dont la conception et le dessin de la matrice du revers sont l'œuvre de madame Catherine Tremblay.

RAPPORT DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

MANDAT

Le secrétariat général s'assure de l'application du *Code des professions* et des règlements dans la conduite des affaires de l'Ordre. Il voit au bon déroulement des séances du Conseil d'administration et gère le processus électoral. Le secrétaire général tient à jour la liste des membres ayant droit de pratique (tableau des membres) et veille à l'émission des permis d'exercice. Enfin, par délégation, il assume la responsabilité de l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics* et sur la protection des renseignements personnels.

PRINCIPALES RÉALISATIONS DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

En plus des activités réglementaires régulières prévues et dévolues au secrétaire de l'Ordre, quelques chantiers de plus grande envergure ont eu cours cette année.

- ▶ Les travaux pour un projet de règlement sur l'exercice des professions d'orthophoniste et d'audiologiste en société ont été repris, le dépôt de celui-ci à l'Office des professions du Québec étant prévu pour la prochaine année financière ;
- ▶ La *Politique concernant le nom du professionnel et les demandes de changement de nom* a été révisée ;
- ▶ La *Politique sur les comités de l'OOAQ* a été mise à jour ;
- ▶ Une version révisée du *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'OOAQ* a été communiquée aux membres puis adoptée par le Conseil d'administration de l'OOAQ. Le projet a été acheminé à l'Office des professions du Québec ;
- ▶ Un projet de règlement sur la délivrance d'un permis de l'OOAQ pour donner effet à l'Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) entre les orthophonistes du Québec et de la France a été préparé et acheminé à l'Office des professions du Québec ;
- ▶ Une version révisée du *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'orthophoniste ou d'audiologiste hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'OOAQ* a été adoptée par le Conseil d'administration de l'OOAQ et soumise à l'Office des professions du Québec.

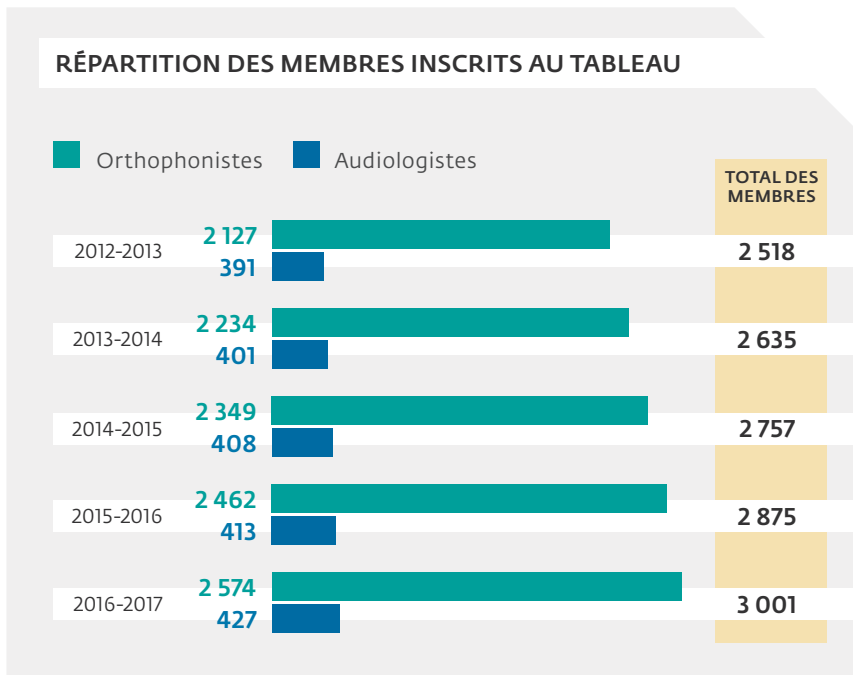
Élections au Conseil d'administration

Un poste dont le mandat venait à échéance était à pourvoir au cours du présent exercice financier, soit celui de la présidente du Conseil d'administration de l'OOAQ, Mme Marie-Pierre Caouette, orthophoniste. À l'issue de la période de mise en candidature, deux candidats étaient en lice pour le combler soit M. Paul-André Gallant et Mme Renée Rancourt, tous deux orthophonistes. Des élections ont donc été tenues. Au terme du processus, M. Gallant a été élu président de l'Ordre et ce, pour un mandat de trois (3) ans qui a débuté le 17 juin 2016, soit immédiatement après la tenue de l'Assemblée générale annuelle 2016 des membres de l'OOAQ.

Conformément à l'article 77 du *Code des professions*, le Conseil d'administration a par ailleurs nommé Mme Jérémie Duval, audiologiste, pour pourvoir le poste d'administrateur laissé vacant suite à l'élection de M. Gallant. Mme Duval remplira cette fonction jusqu'à la fin prévue du mandat de M. Gallant en 2018.

Tableau des membres

Au cours de l'année 2016-2017, l'OOAQ a vu croître le nombre de ses membres qui est passé de deux mille huit cent soixante-quinze (2 875) au 31 mars 2016 à trois mille un (3 001) au 31 mars 2017. Il s'agit d'une augmentation de 4,4 %, pour un nombre absolu de cent vingt-six (126) membres.



AMÉLIORATIONS AU TABLEAU DES MEMBRES

Une migration vers une version actualisée et plus conviviale de la plateforme de gestion informatique du tableau des membres a été réalisée au cours du présent exercice financier. Des ajouts ont été faits en prévision du renouvellement annuel (précisions relatives à la clientèle desservie, au domaine de pratique ainsi qu'à la langue d'exercice). Ces informations additionnelles permettront d'avoir un portrait plus exhaustif de nos professions.

Partenariats

Le secrétariat général a participé au regroupement des secrétaires d'ordres canadiens en orthophonie et en audiologie issu de l'Alliance canadienne des organismes de réglementation en orthophonie et en audiologie (ACOROA) dont le mandat est d'appuyer les ordres dans l'exercice de leur expertise en matière d'évaluation des compétences des candidats étrangers. Ces travaux ont notamment porté sur la mise en œuvre de l'harmonisation des exigences académiques requises pour obtenir l'équivalence, l'utilisation des profils de compétences des deux professions pour un éventuel examen et pour l'évaluation des stages des candidats ainsi que sur l'évaluation des compétences linguistiques. Le secrétaire général a représenté les ordres canadiens en orthophonie et en audiologie au secrétariat du Conseil d'accréditation des programmes universitaires canadiens en audiologie et en orthophonie (CAPUC-AO) et a contribué à des travaux portant sur la télépratique de la table de concertation du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ).

ACCÈS À L'INFORMATION

Au cours du présent exercice, trois (3) demandes d'accès ont été reçues. Deux requêtes ont fait l'objet d'une transmission de l'information demandée. La troisième requête a fait l'objet d'un refus en raison, notamment, du caractère personnel de l'information demandée.

RAPPORT DES SERVICES PROFESSIONNELS

MANDAT

Les services professionnels sont responsables de l'ensemble des dossiers qui visent la qualité de l'exercice des professions, notamment des activités d'admission, d'encadrement et de contrôle (à l'exception de la discipline) ainsi que le développement des professions. Ils coordonnent les travaux relatifs à la mobilité de la main-d'œuvre, à l'inspection professionnelle ainsi qu'au développement et la mise en œuvre du programme de formation continue. Celui-ci permet le maintien des compétences des membres en fonction de l'évolution de la pratique, des besoins exprimés par les membres et de ceux relevés au cours des activités d'inspection. Par leur expertise, les services professionnels soutiennent également la présidence dans les dossiers de nature politique et contribuent aux positionnements et à la priorisation des axes de développement de l'organisation.

PRINCIPALES RÉALISATIONS DES SERVICES PROFESSIONNELS

- ▶ Gestion du cérumen : participation au comité sur la gestion du cérumen en collaboration avec le Collège des médecins du Québec, l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et l'Ordre des audioprothésistes du Québec.
- ▶ Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) : participation à des consultations de la CNESST concernant l'état de la situation des services couverts en audiologie et les orientations d'un nouveau règlement sur l'assistance médicale.
- ▶ *Règlement sur les aides auditives* de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) : participation à une journée d'échange au sujet du règlement pour une refonte éventuelle.
- ▶ Dysphagie : participation au groupe de travail sur la dysphagie initié par l'OOAQ et formé de cliniciens experts et de chercheurs dans le but de mieux se positionner en regard de l'évolution des pratiques en dysphagie et de faire valoir l'expertise et la contribution de l'orthophoniste pour offrir des services de qualité auprès de la population aux prises avec cette problématique.
- ▶ Mémoires : participation à la rédaction des mémoires de l'OOAQ :
 - ▶ Les orthophonistes et audiologistes partenaires dans l'égalité des chances;
 - ▶ Les orthophonistes et audiologistes présents pour la réussite éducative.

- ▶ Fiches d'avancement de la pratique et de déontologie : en mars 2015, le Conseil d'administration de l'OOAQ a résolu d'implanter des fiches sur la déontologie et sur la pratique guidée par les faits scientifiques afin de mieux accompagner les membres dans le enjeux reliés à leur pratique. Les fiches suivantes ont été réalisées au cours du présent exercice :
 - ▶ Organisation du travail et demandes des employeurs ;
 - ▶ Autorisation parentale en milieu scolaire : particularités des activités de dépistage et de soutien à l'enseignant ;
 - ▶ Critères audiométriques du dépistage auditif ;
 - ▶ Dossier électronique.
- ▶ Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) – Trouble du langage : participation au comité de suivi de l'INESSS intitulé *Avis sur l'organisation du continuum et la dispensation des services aux enfants âgés de 2 à 9 ans présentant un trouble primaire du langage*.
- ▶ Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) – Déficience intellectuelle : participation au comité de suivi de l'INESSS intitulé *Guide de pratique sur l'efficacité des interventions auprès des jeunes âgés de 6 à 21 ans avec une déficience intellectuelle*.
- ▶ Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) : participation au groupe de travail sur la pratique guidée par les faits scientifiques formé pour se pencher sur la question de l'accès aux données de la recherche pour les membres des ordres professionnels.
- ▶ Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) : participation au groupe de travail sur la réalisation d'un sondage sur la télépratique (une collaboration entre le CIQ et le CEFRIQ). Les résultats ont été publiés dans le rapport intitulé *Percées du numérique dans la pratique professionnelle en santé et relations humaines*.
- ▶ Ministère de la Famille : consultation du ministère de la Famille pour la révision du guide intitulé *La santé des enfants... en services de garde éducatifs*.
- ▶ Participation au groupe de travail sur la collaboration interprofessionnelle qui a mené à la publication de l'*Énoncé de position interprofessionnel sur les soins et les services aux personnes hébergées en CHSLD* et du document intitulé *Expertises professionnelles adaptées aux besoins des personnes hébergées en CHSLD*.

Admission et mobilité de la main-d'oeuvre

Les services professionnels continuent de soutenir le comité d'admission dans l'atteinte de ses objectifs, notamment en s'assurant des compétences des nouveaux membres formés hors Québec. Ils bonifient les mesures déjà en place en facilitant l'intégration de professionnels formés à l'extérieur du Québec en offrant aux candidats, avant leur arrivée au Québec, des cours en ligne pour compléter les exigences requises, en donnant accès à de la documentation et à des communautés de pratique ainsi qu'en maintenant une collaboration soutenue avec les établissements du réseau scolaire et du réseau de la santé et des services sociaux afin d'identifier des lieux de stage susceptibles de recevoir les candidats en démarche d'équivalence. Ils ont aussi participé à la finalisation de l'Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) des qualifications professionnelles des orthophonistes entre le Québec et la France.

Tout au long de l'année, les services professionnels ont été impliqués dans l'amélioration des différents outils utilisés pour la reconnaissance des équivalences, a bonifié la section *Devenir membre* du site Internet de l'Ordre et a collaboré à différents travaux ponctuels avec l'équipe du Commissaire aux plaintes en matière de reconnaissance des compétences professionnelles.

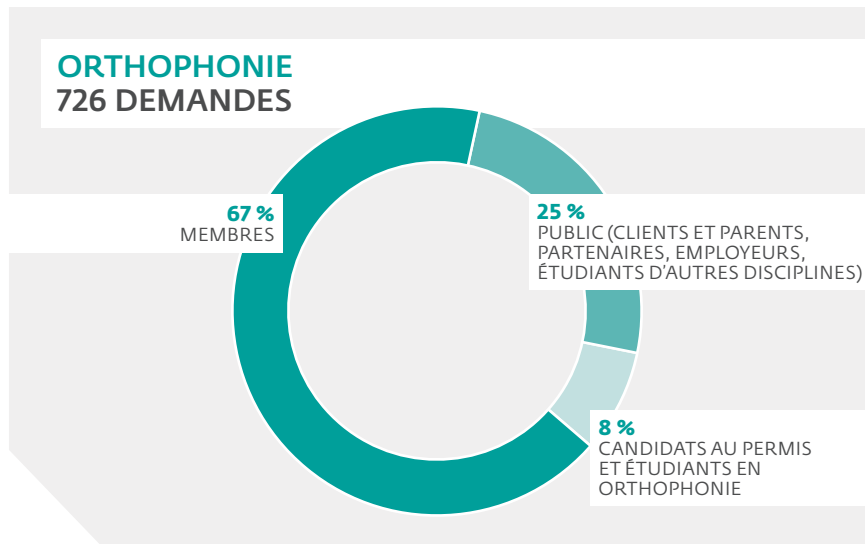
Examen de français

Les services professionnels ont collaboré aux travaux de révision de l'examen de français de l'Office québécois de la langue française en vue d'offrir un examen spécifique aux candidats en orthophonie et en audiologie. Cet examen devrait être offert au cours du prochain exercice financier.

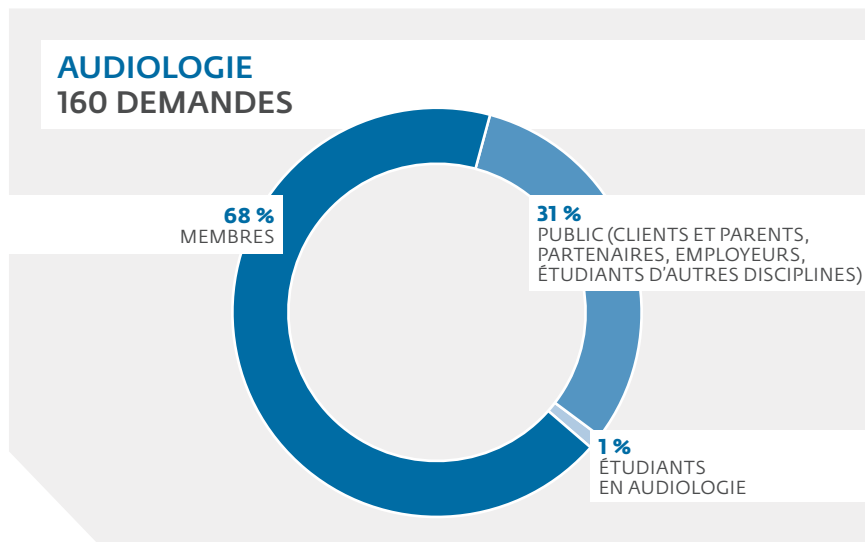
Demandes reçues aux services professionnels

Les conseillers en orthophonie et en audiologie reçoivent les demandes des membres de l'Ordre, des partenaires, des employeurs et du public. Le soutien aux membres vise l'amélioration constante afin de s'assurer que le public ait accès à des services appropriés, adéquats, pertinents et de qualité.

Les appels ou courriels acheminés aux conseillers des deux professions proviennent en majorité des membres.



En orthophonie, malgré l'augmentation des inscriptions au tableau des membres, le nombre d'appels a légèrement diminué. En effet, les initiatives de l'Ordre visant une information accessible en ligne ainsi que des outils de soutien autonome, notamment pour les candidats au permis en processus de formation sur les systèmes de santé, d'éducation ainsi que sur le système professionnel québécois, semblent porter fruit.



En audiologie, le nombre d'appels a pratiquement doublé depuis le dernier exercice. Cette augmentation est principalement associée aux appels des membres demandant des explications sur des modifications de réglementation provenant de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) ou des clarifications quant aux nouvelles normes d'utilisation de bouchons d'impédancemétrie à usage unique.

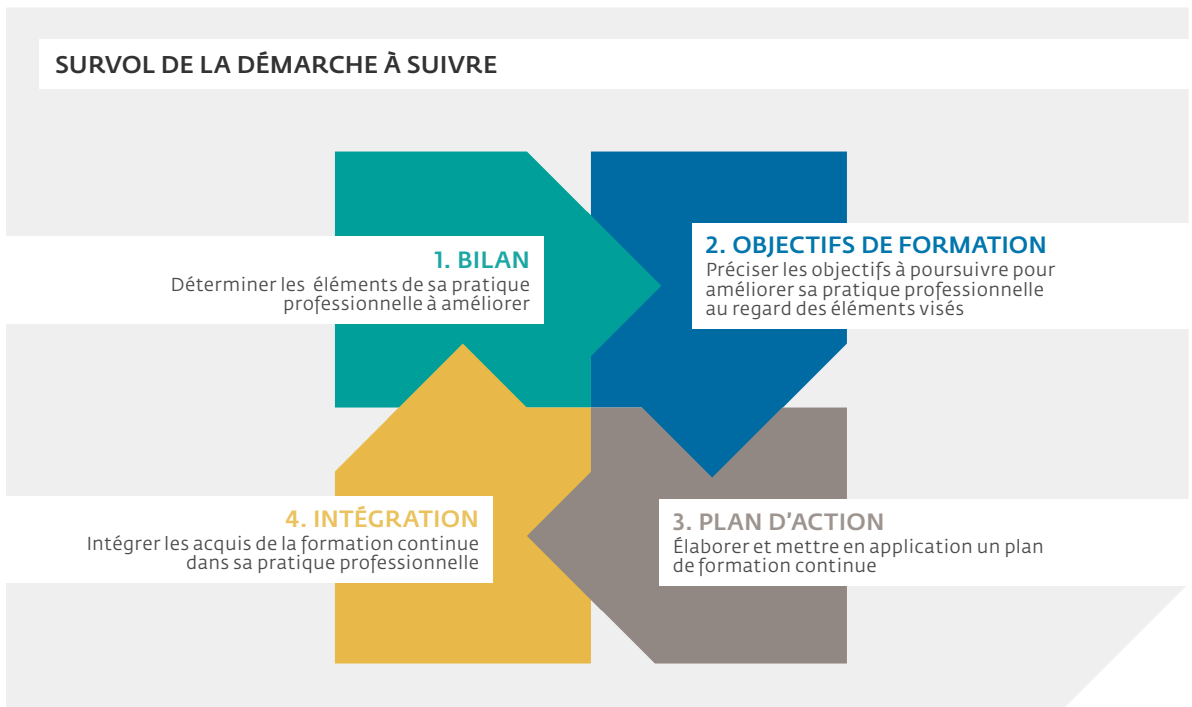
Activités relatives à la formation continue

Historiquement, l'Ordre enregistre un fort taux de participation de ses membres à des activités de formation continue. En conséquence, il n'a pas adopté de règlement sur la formation continue obligatoire. De ce fait, aucune sanction n'a été imposée, découlant du défaut de suivre les activités de formation continue. Cependant, dans une approche d'autoresponsabilisation, la *Politique de développement professionnel de l'OOAQ* vise à soutenir et orienter les membres de l'OOAQ dans le maintien et le développement de leurs connaissances et compétences.

Les membres de l'Ordre ont donc l'obligation déontologique de maintenir à jour leur développement professionnel. Le comité de l'inspection professionnelle s'assure du respect de la politique dans le cadre de la mise en œuvre de son programme d'inspection annuel.

DÉMARCHE RÉFLEXIVE

L'OOAQ adopte une attitude d'autoresponsabilisation vis-à-vis de ses membres et continue de miser sur son approche réflexive en quatre étapes favorisant l'autogestion du membre face à son développement professionnel. Tous les membres inscrits au programme d'inspection professionnelle doivent démontrer qu'ils ont réalisé leur démarche réflexive annuellement.



MAIA

MAIA est la plateforme multifonction des membres de l'OOAQ. Elle permet d'échanger sur des forums, d'obtenir des réponses aux questions, de collaborer à des communautés de pratique, de réaliser des apprentissages grâce à la formation continue en ligne, de réaliser la démarche réflexive et de consigner les activités de développement professionnel. MAIA permet aussi de mettre à jour les informations au tableau des membres et de réaliser les deux premières étapes du processus d'inspection. L'utilisation de cette plateforme continue de faire partie du quotidien des membres. Le nombre moyen de connexions mensuelles a diminué de 8 % par rapport à l'exercice précédent en compilant une moyenne de plus de 4 130 connexions.

FORMATIONS CONTINUES OFFERTES PAR L'OOAQ

FORMATION EN SALLE ET EN WEBDIFFUSION SIMULTANÉE – ORTHOPHONIE

TITRE DE LA FORMATION	FORMATEUR(S)	DURÉE	DATE(S)	LIEU	NOMBRE DE PARTICIPANTS		
					MEMBRES	ÉTUDIANTS	NON-MEMBRES
TROUBLES OROFACIAUX MYOFONCTIONNELS (TOM)	Annie Bertrand , M. Sc. (A) S-LP(c), orthophoniste	21 h 00	1, 8 et 15 avril 2016	Longueuil	14	3	-
NIVEAUX 1 ET 2 : (FORMATION DE 3 JOURS)		21 h 00	2, 9 et 16 avril 2016	Trois-Rivières	15	7	-
MISE À JOUR		7 h 00	22 avril 2016	Longueuil	12	-	-
L'ANNONCE D'UNE CONCLUSION ORTHOPHONIQUE : ENJEUX ET PERSPECTIVES POUR LE PATIENT ET L'ORTHOPHONISTE	Paul-André Gallant , M.P.O., orthophoniste	7 h 00	6 mai 2016	Longueuil	21	-	-
STRATÉGIES DE SUPPLÉANCE À LA COMMUNICATION : ÉVALUATION ET INTERVENTION	Christine Valiquette , Ph. D., orthophoniste	7 h 00	23 septembre 2016	Longueuil	17	2	2
LA LECTURE INTERACTIVE ENRICHIE	Pascal Lefebvre , Ph. D., orthophoniste	14 h 00	20 et 21 octobre 2016	Longueuil	23	2	-
DONNÉES DE RECHERCHE RÉCENTES SUR L'INTERVENTION ORTHOPHONIQUE AUPRÈS DES ENFANTS ÂGÉS DE MOINS DE 3 ANS	Chantal Desmarais , Ph. D., orthophoniste et Audette Sylvestre , Ph. D., orthophoniste	7 h 00	25 novembre 2016	Montréal	14	-	-
				Webdiffusion	33	-	1
L'INTERVENTION ORTHOPHONIQUE EN DÉFICIENCE INTELLECTUELLE (6 À 21 ANS) : DE LA RECHERCHE À LA PRATIQUE	Catherine Mhun , M. Sc. (A), orthophoniste avec la collaboration de Virginie Pilon , M.P.O., orthophoniste	7 h 00	3 février 2017	Longueuil	21	-	-
				Webdiffusion	34	-	-
L'ÉVALUATION DU LANGAGE ORAL ET ÉCRIT CHEZ L'ÉLÈVE DE 8-12 ANS	Marie-Catherine St-Pierre , Ph. D., orthophoniste	14 h 00	9 et 10 février 2017	Longueuil	33	-	-
INTERVENTION ORTHOPHONIQUE AUPRÈS DES ENFANTS D'ÂGE PRÉSCOLAIRE ET SCOLAIRE QUI BÉGAIENT	Natacha Beausoleil , M.O.A., orthophoniste	14 h 00	17 et 24 mars 2017	Longueuil	8	-	-
				Webdiffusion	12	-	-
TOTAL					257	14	3

FORMATION EN SALLE ET EN WEBDIFFUSION SIMULTANÉE – AUDIOLOGIE

TITRE DE LA FORMATION	FORMATEUR(S)	DURÉE	DATE	LIEU	NOMBRE DE PARTICIPANTS		
					MEMBRES	ÉTUDIANTS	NON-MEMBRES
VÉRIFICATION ET VALIDATION DANS LE DOMAINE DE L'AMPLIFICATION AUDITIVE	Ronald Choquette , M.O.A., Au. D., audiologiste et Éric Deschênes , M. Sc., Au. D., audiologiste	7 h 00	7 mars 2017	Longueuil	13	-	-
				Webdiffusion	5	-	-
L'AUDIOLOGIE PÉDIATRIQUE : BIEN PLUS QU'UN ART !	Audrey Hardy , M.P.A., audiologiste	7 h 00	24 mars 2017	Longueuil	20	-	-
				Webdiffusion	24	-	-
TOTAL					62	-	-

FORMATIONS EN LIGNE (ACCESSIBLES SUR DEMANDE) – ORTHOPHONIE

TITRE DE LA FORMATION	FORMATEUR(S)	DURÉE	NOMBRE DE PARTICIPANTS		
			MEMBRES	ÉTUDIANTS	NON-MEMBRES
DONNÉES PROBANTES SUR LES APPROCHES RÉÉDUCATIVES EN APHASIE	Karine Marcotte , Ph. D., orthophoniste	7 h 00	6	1	-
DU LABO AU BUREAU VICE-VERSA : QUAND LES ÉCHANGES ENTRE CLINIQUE ET RECHERCHE INSPIRENT L'ÉLABORATION D'UN NOUVEL OUTIL D'ÉVALUATION DES TROUBLES ACQUIS DE LA COMMUNICATION	Perrine Ferré , M.P.O., orthophoniste et Anaïs Deleuze , M.P.O., orthophoniste	1 h 30	4	-	-
ÉTAT DES CONNAISSANCES SUR LE TROUBLE PRIMAIRE DE LANGAGE (EN LIGNE JUSQU'AU 31 MAI 2016)	Chantal Desmarais , Ph. D., orthophoniste	3 h 00	37	-	-
INTERVENTION COMPENSATOIRE ET RÉÉDUCATIVE EN ORTHOPHONIE ET EN ORTHOPÉDAGOGIE AUPRÈS DE JEUNES AYANT UN TROUBLE DU LANGAGE ÉCRIT	Audrey Fortin , M.O.A., orthophoniste	7 h 00	6	-	1
L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES D'ENFANTS AVEC UNE DÉFICIENCE AUDITIVE	Formation offerte par l'Hôpital de Montréal pour enfants	10 h 30	2	-	-
L'ÉVALUATION DU LANGAGE MOBILE (ELMo)	Kathy Malas , M.P.O., orthophoniste	0 h 45	1	-	-
L'INTÉGRATION DE LA PRATIQUE GUIDÉE PAR LES FAITS SCIENTIFIQUES C'EST POSSIBLE ET GAGNANT POUR TOUS ! – PANEL DE CONFÉRENCIERS INVITÉS	Karine Marcotte , Ph. D., orthophoniste, Julie McIntyre , M.O.A., orthophoniste, Philippe Fournier , M. Sc. S., audiologiste, FAAA, Ph. D., candidat et Matthieu Hotton , M.O.A., audiologiste, candidat au Ph. D. en médecine expérimentale	1 h 00	3	-	-
L'ORTHO PHONIE AUPRÈS D'UNE CLIENTÈLE DE NIVEAU COLLÉGIAL	Bérangère de Grandmont-Bernard , M. Sc. S (o), orthophoniste	7 h 00	16	-	-
L'ORTHO PHONIE AUPRÈS DES ENFANTS PRÉSENTANT UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE	Julie Béland , M.O.A., orthophoniste	7 h 00	28	-	-
LA PAROLE CHEZ LES ENFANTS PRÉSENTANT UNE ANOMALIE CRANIOMAXILLOFACIALE : GUIDE PRATIQUE POUR L'ÉVALUATION ET L'INTERVENTION	Lisa Massaro , orthophoniste	7 h 00	9	-	-
LA PRATIQUE GUIDÉE PAR LES FAITS SCIENTIFIQUES	David H. McFarland , Ph. D., orthophoniste, Fellow ASHA	1 h 00	2	-	-
LA VOIX DES PERSONNES VIEILLISSANTES	Martin Forest , orthophoniste	3 h 30	13	-	-
L'APPRÉCIATION DES PARENTS D'ENFANTS DYSPHASIQUES SUR LES SERVICES ORTHOPHONIQUES AU QUÉBEC	Bernard Michallet , Ph. D., orthophoniste et Julie Mongrain , B.A.A., étudiante à la maîtrise en orthophonie	1 h 30	1	-	-
LE DSM 5 : CLIENTÈLE TSA ET LE TROUBLE DE LA COMMUNICATION SOCIALE	Julie McIntyre , M.O.A., orthophoniste et Julie Bélanger , M.O.A., orthophoniste	7 h 00	42	-	2
LES TROUBLES DU LANGAGE ET DE LA COMMUNICATION DANS LES PRINCIPALES FORMES DE DÉMENCE	Joël Maccoir , Ph. D., orthophoniste	5 h 00	6	-	-
MISE À JOUR DES CONNAISSANCES SUR L'INTERVENTION ORTHOPHONIQUE AU PLAN DE LA COMMUNICATION SOCIALE CHEZ LES ENFANTS PRÉSCOLAIRES ET SURVOL DES APPROCHES PROPOSÉES	Julie McIntyre , M.O.A., orthophoniste	7 h 00	46	-	-

FORMATIONS EN LIGNE (ACCESSIBLES SUR DEMANDE) – ORTHOPHONIE (SUITE)

TITRE DE LA FORMATION	FORMATEUR(S)	DURÉE	NOMBRE DE PARTICIPANTS		
			MEMBRES	ÉTUDIANTS	NON-MEMBRES
ORTHOPHONIE : CLIENTÈLE PÉDIATRIQUE – OPTIMISATION DE L'ORGANISATION DES SERVICES ORTHOPHONIQUES EN PREMIÈRE LIGNE	Marie-Claude Leclerc , M.O.A., orthophoniste	0 h 45	1	–	–
PRATIQUE DE L'ORTHOPHONIE AVEC LES ENFANTS BILINGUES (EN LIGNE JUSQU'AU 1 ^{ER} OCTOBRE 2016)	Andrea MacLeod , Ph. D., orthophoniste	7 h 00	15	–	–
PRÉSENTATION DU MODÈLE INTÉGRÉ D'INTERVENTION (MI)	Julie Mc Intyre , M.O.A., orthophoniste	3 h 15	3	–	–
PRISE EN CHARGE DES TROUBLES MORPHOSYNTAXIQUES CHEZ L'ENFANT	Christelle Maillart , Ph. D., logopède	1 h 30	56	1	8
RECENSION DES OUTILS FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR L'ÉVALUATION DES TROUBLES DE LA COMMUNICATION ET DE L'AUDITION	Josiane Bourgeois-Marcotte , M. Sc., orthophoniste	0 h 45	11	1	–
TEMPS D'ATTENTE REPÈRES POUR LES TROUBLES DES SONS DE LA PAROLE : RECOMMANDATIONS ET STRATÉGIES	Susan Rvachew , Ph. D., S-LP (C), ASHA Fellow et Philippe Fournier , M. Sc. S., audiologiste, FAAA, Ph. D., candidat	0 h 45	10	–	–
UTILISATION DES NOUVELLES TECHNOLOGIES POUR LE TRAITEMENT DE L'ANOMIE ASSOCIÉE À L'APHASIE POST-AVC ET À L'APHASIE PRIMAIRE PROGRESSIVE	Joël Macoir , Ph. D., orthophoniste	1 h 30	10	–	–
TOTAL			328	3	11

FORMATIONS EN LIGNE (ACCESSIBLES SUR DEMANDE) – AUDIOLOGIE

TITRE DE LA FORMATION	FORMATEUR(S)	DURÉE	NOMBRE DE PARTICIPANTS		
			MEMBRES	ÉTUDIANTS	NON-MEMBRES
LES SYSTÈMES À ANCRAGE OSSEUX : THÉORIE ET PRATIQUE	Mélanie Benoit , M.P.A., audiologiste, Suzel Julien , M. Sc.(A), audiologiste, et Anne-Marie Forget , M.O.A., audiologiste	7 h 00	5	–	–
EFFICACITÉ DE L'ABAISSEMENT FRÉQUENTIEL CHEZ LES PERSONNES PRÉSENTANT UNE SURDITÉ EN HAUTES FRÉQUENCES	Mathieu Hotton , M.O.A., audiologiste, candidat au Ph. D.	1 h 30	1	–	–
LA PRÉVENTION DES CHUTES CHEZ LES AÎNÉS PAR L'INTERVENTION AUDIOLOGIQUE	Sylvie Auger , M.O.A., audiologiste	7 h 00	4	–	–
LES EFFETS DE L'ENVIRONNEMENT LINGUISTIQUE SUR LA RECONNAISSANCE DE LA PAROLE DANS LE BRUIT CHEZ LES ENFANTS FRANCOPHONES	Josée Lagacé , Ph. D., audiologie	3 h 00	1	–	–
MISE À JOUR DES CONNAISSANCES SUR L'ÉVALUATION AUDIOLOGIQUE DE BASE CHEZ L'ADULTE	Ronald Choquette , M.O.A., Au. D., audiologiste et Julie Baril , M.P.A., audiologiste	7 h 00	13	–	–
MODERN HEARING AID FEATURES/VERIFICATION OF HEARING AID GAIN AND OUTPUT	H. Gustav Mueller , Ph. D., audiologie	5 h 00	3	–	–
TOTAL			27	–	–

FORMATIONS EN LIGNE OFFERTES AUX ORTHOPHONISTES ET AUX AUDIOLOGISTES

TITRE DE LA FORMATION	FORMATEUR(S)	DURÉE	NOMBRE DE PARTICIPANTS				
			AUDIOLOGISTES	ORTHOPHONISTES	ÉTUDIANTS AUDIOLOGIE	ÉTUDIANTS ORTHOPHONIE	NON-MEMBRES
3 ^e COLLOQUE QUÉBÉCOIS SUR L'IMPLANT COCHLÉAIRE – 30 ANS D'EXPERTISE À PARTAGER	CHU de Québec, IRDPQ et Université Laval	3 h 30	10	10	-	1	-
ALLOCATION DE LA PRÉSIDENTE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'ORDRE : JOURNÉES DE L'OOAQ, 11 JUIN 2015 (GRATUIT)	Marie-Pierre Caouette, M.O.A., Adm. A., orthophoniste	0 h 15	6	15	-	-	-
COLLABORATION AVEC DES PARTENAIRES NON MEMBRES D'UN ORDRE PROFESSIONNEL (GRATUIT)	Francine Bédard, M.O.A., orthophoniste	0 h 15	6	46	-	1	4
COMMENT UTILISER MAIA ? (GRATUIT)	Francine Bédard, M.O.A., orthophoniste	0 h 08	4	20	1	3	7
CONFÉRENCE D'OUVERTURE PAR LA PRÉSIDENTE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'ORDRE : JOURNÉES DE L'OOAQ, 12 JUIN 2015 (GRATUIT)	Marie-Pierre Caouette, M.O.A., Adm. A., orthophoniste	0 h 30	7	18	-	-	-
DÉONTOLOGIE ET CONSIDÉRATIONS DÉONTOLOGIQUES : JOURNÉE DE FORMATION CONTINUE 14 JUIN 2013 (GRATUIT)	Danièle Paquette, M.O.A., orthophoniste	1 h 00	7	30	-	-	-
ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE : UN PROJET RASSEMBLEUR (GRATUIT)	Marie-Josée Potvin, Ph. D., bioéthique	0 h 30	9	15	-	-	-
L'ADHÉSION AU TRAITEMENT : ÉTHIQUE ET PERTINENCE DE NOS INTERVENTIONS (GRATUIT)	Jean-Pierre Grégoire, Ph. D., pharmaceutique	0 h 30	8	19	-	3	-
LA PRATIQUE RÉFLEXIVE : UNE DÉMARCHE POUR FAVORISER L'INTÉGRATION DES DONNÉES PROBANTES DANS LES PRATIQUES DE LA RÉADAPTATION (GRATUIT)	Brigitte Vachon, Ph. D., ergothérapeute	2 h 00	3	51	-	-	-
LA PREMIÈRE PHASE D'IMPLANTATION DE L'INTÉGRATION DE LA PRATIQUE GUIDÉE PAR LES FAITS SCIENTIFIQUES (GRATUIT)	Josée Larocque, M.O.A., orthophoniste	0 h 15	4	42	-	1	-
LE PARTENARIAT DE SOINS : CHANGEMENT DE CULTURE OU ÉVOLUTION VERS UNE PRATIQUE COLLABORATIVE OPTIMALE ? (GRATUIT)	Christine Roberge, audiologiste	0 h 30	5	26	-	1	-
LE PORTFOLIO (GRATUIT)	Josée Larocque, M.O.A., orthophoniste et Francine Bédard, M.O.A., orthophoniste	1 h 30	6	70	-	1	-
PL21 : PRATIQUE PROFESSIONNELLE AU QUÉBEC MODULE 2 INCLUANT PL21 (GRATUIT)	Francine Bédard, M.O.A., orthophoniste et Josée Larocque, M.O.A., orthophoniste	1 h 30	1	1	-	-	-
PRATIQUE PROFESSIONNELLE AU QUÉBEC MODULE 1 – LE SYSTÈME PROFESSIONNEL QUÉBÉCOIS (GRATUIT)	Marie-Pierre Caouette, M.O.A., Adm. A., orthophoniste	0 h 45	3	44	-	-	-

FORMATIONS EN LIGNE OFFERTES AUX ORTHOPHONISTES ET AUX AUDIOLOGISTES (SUITE)

TITRE DE LA FORMATION	FORMATEUR(S)	DURÉE	NOMBRE DE PARTICIPANTS				
			AUDIOLOGISTES	ORTHOPHONISTES	ÉTUDIANTS AUDIOLOGIE	ÉTUDIANTS ORTHOPHONIE	NON-MEMBRES
PRATIQUE PROFESSIONNELLE AU QUÉBEC MODULE 2 – L'ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDIOLOGISTES DU QUÉBEC (INCLUANT PL21) (GRATUIT)	Marie-Pierre Caouette, M.O.A., Adm. A., orthophoniste	2h30	2	41	-	-	-
PRATIQUE PROFESSIONNELLE AU QUÉBEC MODULE 3 – LOIS PROFESSIONNELLES, ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE (GRATUIT)	Danièle Paquette, M.O.A., orthophoniste	0h45	7	60	-	-	-
PRATIQUE PROFESSIONNELLE AU QUÉBEC MODULE 4 – TENUE DES DOSSIERS ET DES BUREAUX (GRATUIT)	Francine Bédard, M.O.A., orthophoniste et Catherine Sabourin, M. Sc. S., audiologiste	2h30	9	110	-	-	-
PRATIQUE PROFESSIONNELLE AU QUÉBEC MODULE 5 – OBLIGATIONS PROFESSIONNELLES EN PRATIQUE PRIVÉE (GRATUIT)	Francine Bédard, M.O.A., orthophoniste	0h45	4	52	-	-	-
PRATIQUE PROFESSIONNELLE AU QUÉBEC MODULE 6 – NOUVEAU PROCESSUS D'INSPECTION PROFESSIONNELLE (GRATUIT)	Josée Larocque, M.O.A., orthophoniste	0h45	37	262	-	-	-
PRÉSENTATION DU PLAN STRATÉGIQUE 2013-2017 DE L'OOAQ (GRATUIT)	Marie-Pierre Caouette, M.O.A., Adm. A., orthophoniste	0h30	2	4	-	-	-
PROFITEZ DE LA SYNERGIE POUR FACILITER VOS ACTIONS : DES OUTILS POUR DEVENIR EFFICACES ET PROACTIFS DANS LA RECHERCHE DE SOLUTIONS GAGNANTES (GRATUIT)	Claude Lafrance, conseiller en management certifié	1h00	1	2	-	-	-
TOTAL			141	938	1	11	11

FORMATIONS D'APPOINT EN LIGNE RÉSERVÉES AUX CANDIDATS QUI DEMANDENT UN PERMIS DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS PAR L'OOAQ

Ces cours ont été développés grâce à une subvention du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.

TITRE DE LA FORMATION	FORMATEUR(S)	DURÉE	NOMBRE DE PARTICIPANTS
TROUBLES DE LA DÉGLUTITION	David H. Mc Farland, Ph. D., orthophoniste et James Lapointe, M. Sc. A., orthophoniste	30h00	11
TROUBLES DE LA FLUIDITÉ	Julie Fortier-Blanc, Ph. D., orthophoniste	45h00	26
TROUBLES ACQUIS DE LA PAROLE D'ORIGINE NEUROLOGIQUE	Marie Julien, M.O.A., orthophoniste	21h00	10
TROUBLES DE LA PAROLE D'ORIGINE NEUROLOGIQUE – DYSARTHRIE DÉVELOPPEMENTALE	Andrea A.N. MacLeod, Ph. D., orthophoniste	9h00	10
PRÉALABLE OBLIGATOIRE – PRÉSENTATION DES COURS D'APPOINT EN LIGNE	Francine Bédard, M.O.A., orthophoniste	0h30	10
TOTAL			67

FORMATIONS EN LIGNE SUIVIES PAR LES ÉTUDIANTS DES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES AU COURS DE LEUR FORMATION INITIALE ET OBLIGATOIRES POUR TOUT CANDIDAT FORMÉ HORS QUÉBEC SELON LE RÈGLEMENT QUI S'APPLIQUE, SOIT :

- ▶ *Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis par l'OOAQ ;*
- ▶ *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'orthophoniste ou d'audiologiste hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'OOAQ.*

TITRE DE LA FORMATION	FORMATEUR(S)	DURÉE	NOMBRE DE PARTICIPANTS
PRATIQUE PROFESSIONNELLE AU QUÉBEC MODULE 1 – LE SYSTÈME PROFESSIONNEL QUÉBÉCOIS	Marie-Pierre Caouette, M.O.A., Adm. A., orthophoniste	0 h 45	186
PRATIQUE PROFESSIONNELLE AU QUÉBEC MODULE 2 – L'ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDIOLOGISTES DU QUÉBEC (INCLUANT PL21)	Marie-Pierre Caouette, M.O.A., Adm. A., orthophoniste	2 h 30	186
PRATIQUE PROFESSIONNELLE AU QUÉBEC MODULE 3 – LOIS PROFESSIONNELLES, ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE	Danièle Paquette, M.O.A., orthophoniste	0 h 45	88
PRATIQUE PROFESSIONNELLE AU QUÉBEC MODULE 4 – TENUE DES DOSSIERS ET DES BUREAUX	Francine Bédard, M.O.A., orthophoniste et Catherine Sabourin, M. Sc. S., audiologiste	2 h 30	175
PRATIQUE PROFESSIONNELLE AU QUÉBEC MODULE 5 – OBLIGATIONS PROFESSIONNELLES EN PRATIQUE PRIVÉE	Francine Bédard, M.O.A., orthophoniste	0 h 45	86
PRATIQUE PROFESSIONNELLE AU QUÉBEC MODULE 6 – NOUVEAU PROCESSUS D'INSPECTION PROFESSIONNELLE	Josée Larocque, M.O.A., orthophoniste	0 h 45	92
LE FONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES DE SANTÉ ET D'ÉDUCATION QUÉBÉCOIS	Yvon Blais, orthophoniste	10 h 00	35
PRÉSENTATION OBLIGATOIRE DES FORMATIONS EN LIGNE	Francine Bédard, M.O.A. orthophoniste	0 h 30	37
TOTAL			885

RAPPORT DU SERVICE DES COMMUNICATIONS

MANDAT

Le service des communications participe à l'élaboration des stratégies de communication et leur mise en œuvre. Il conseille la présidence et la direction générale de l'Ordre en matière de communication lors d'interventions auprès des publics cibles (membres, public, médias, gouvernements) et soutient l'Ordre dans son lobbying. Il est responsable des partenariats, coordonne la préparation et la tenue des événements et gère le budget des communications.

Le responsable des communications est aussi membre du comité directeur du Forum des communications du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ).

PRINCIPALES RÉALISATIONS DU SERVICE DES COMMUNICATIONS

Les activités et les communications de l'Ordre sont guidées par la volonté d'assurer l'accessibilité de l'information dans les domaines de l'audiologie et de l'orthophonie. Cette année encore, plusieurs initiatives ont été déployées.

Représentations et publications

Toujours en lien avec sa mission de protection du public, l'Ordre réalise aussi des activités d'information et de prévention. Pour ce faire, l'Ordre a multiplié les représentations afin de mieux répondre aux questions de la population. Au cours de l'année, l'Ordre a participé au Salon de l'autisme TSA du Québec, au Salon national de l'éducation de Montréal et au Grand Rendez-vous en santé et sécurité du travail. Il prévoit être de plus en plus présent, car ces participations se sont révélées être très appréciées du grand public qui a eu l'opportunité de poser des questions aux membres qui ont représenté l'Ordre dans ces salons.

L'Ordre a aussi développé et mis à jour différents documents d'information à l'intention du public, dont les brochures intitulées : *Orthophonie*; *Speech-Language Pathology*; *Trouble du spectre de l'autisme (TSA) – L'intervention orthophonique et audiolgique*; *Audiologie*; *Audiology*; *Échelle des niveaux sonores et réactions humaines* et *Les coquilles antibruit*. L'Ordre prévoit continuer de mettre à la disposition du grand public des brochures sur différents sujets permettant ainsi de fournir des compléments d'information et ce, en français et en anglais. L'Ordre reste un promoteur qui contribue au développement de la notoriété des professions d'orthophoniste et d'audiologiste tout en favorisant la diffusion d'information auprès du grand public.

Depuis 2013, la campagne *Ordre de protéger* du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) est devenue la voix collective des ordres professionnels sur les médias sociaux pour parler de protection du public. La campagne a repris au cours de l'année grâce à *Parlons protection du public avec Vincent Gratton*. L'OOAQ s'est joint au CIQ pour le tournage de deux vidéos représentant les professions d'audiologiste et d'orthophoniste. Ces vidéos, accompagnées des articles qui les annonçaient, ont permis aux internautes de mieux connaître et comprendre le rôle des orthophonistes et des audiologistes ainsi que celui de l'Ordre en matière de protection du public.

Le responsable des communications a réalisé l'analyse et les travaux nécessaires pour préparer l'arrivée de l'Ordre sur les médias sociaux. De plus, comme membre du comité directeur du Forum des communications du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ), le responsable du service des communications a aussi été conférencier invité à la formation, offerte par le CIQ, aux dirigeants et responsables des communications des ordres professionnels, intitulée *Veille médiatique : comment et à quel prix ?*

Comme annoncé dans le dernier rapport annuel, le service des communications a également développé, en collaboration avec les services professionnels et le comité de l'inspection professionnelle (CIP), des contenus en vue d'autoresponsabiliser les professionnels et les encourager à s'acquitter de leurs devoirs déontologiques, à s'informer des développements dans leur domaine de pratique et à mieux les outiller pour répondre aux situations rencontrées sur le terrain. Des fiches sur la déontologie et sur la pratique guidée par les faits scientifiques ainsi qu'une chronique réservée à la démarche réflexive, qui favorise l'autoresponsabilisation du membre face à son développement professionnel, se sont ajoutées aux différents contenus fournis pour soutenir les membres dans leur pratique comme les *Conseils du CIP* et les *Chroniques de la syndique* implantées les années précédentes. Ces publications sont ajoutées aux infolettres envoyées aux membres bimensuellement.

Orientation des communications de l'Ordre

L'Ordre désire mettre à contribution les connaissances de ses membres. Ce faisant, il a fait de plus en plus appel à ceux-ci, au cours de la dernière année, par l'intermédiaire de sondages ainsi que pour la participation à la rédaction de mémoires et à la révision de brochures.

Au cours du prochain exercice, le service des communications poursuivra ses efforts, afin de supporter les différents départements dans leurs besoins, en dotant l'organisation des outils et des stratégies communicationnelles nécessaires à son rayonnement et à la réalisation de sa mission de protection du public. Pour ce faire, il réalisera notamment une refonte du site Internet et accompagnera l'Ordre dans la mise en ligne et la gestion de comptes sur les médias sociaux.

RAPPORT DU BUREAU DU SYNDIC

MANDAT

Conformément à l'article 122 du *Code des professions*, le Bureau du syndic a pour mandat de faire enquête à la suite d'une information voulant qu'un membre ait commis une infraction aux dispositions du *Code des professions*, du *Code de déontologie de l'OOAQ* ou aux règlements de l'Ordre, et s'il y a lieu, de déposer une plainte contre ce membre devant le Conseil de discipline. Dans les cas qui lui donnent ouverture, mais avant le dépôt de la plainte, le syndic peut proposer une conciliation entre la personne ayant demandé la tenue de l'enquête et le professionnel visé.

Le Bureau du syndic est également responsable des enquêtes concernant l'exercice illégal. Il est aussi appelé à procéder aux enquêtes appropriées en matière d'usurpation de titre et d'exercice des activités réservées aux membres.

Le syndic procède à la conciliation des honoraires en vertu du *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'OOAQ*.

COMPOSITION

SYNDIQUE

▶ **Danièle Paquette**, M.O.A., orthophoniste

SYNDIQUE ADJOINTE

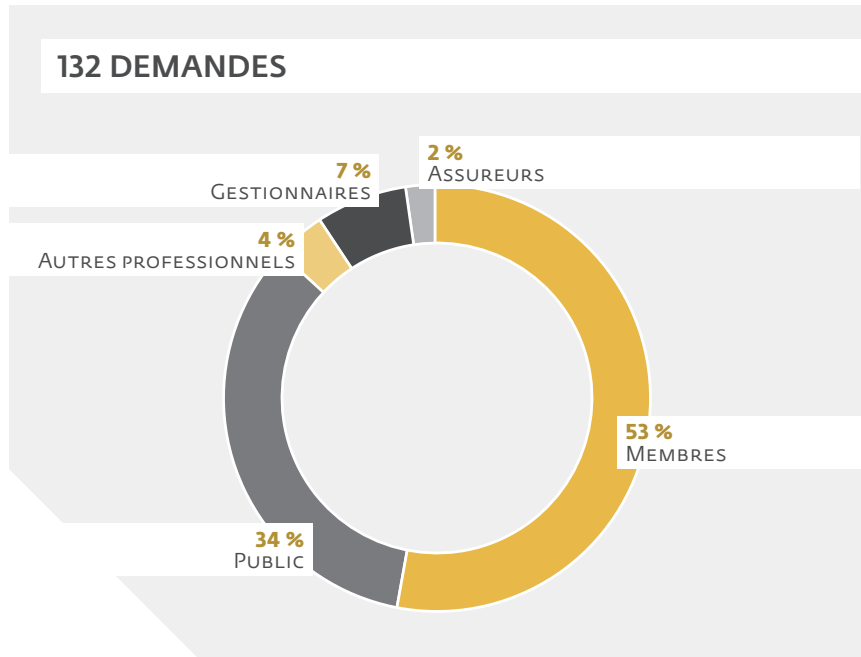
▶ **Sylvie A. Bilodeau**, M.O.A., audiologiste

PRINCIPALES RÉALISATIONS DU BUREAU DU SYNDIC

Au cours de l'exercice, le Bureau du syndic a reçu cent trente-deux (132) demandes d'information (appels/courriels), soit une augmentation de près de 14 % par rapport à l'année précédente. On fait de plus en plus appel au Bureau du syndic pour obtenir de l'information, mais aussi pour le tenir informé de situations. Ces situations visaient principalement des questionnements sur les services en pratique privée et des insatisfactions quant aux services reçus.

Les orthophonistes et audiologistes, quant à eux, ont fait appel au Bureau du syndic pour signaler qu'il y a raison de croire qu'un membre est incompetent ou déroge à la déontologie professionnelle, pour signaler des possibilités de pratique illégale et/ou des usurpations de titre et également pour signaler des sites Internet dont le contenu peut induire le public en erreur.

Provenance des demandes



Prévention

En plus de répondre avec diligence et de traiter avec efficacité un nombre toujours croissant de signalements et de demandes d'enquêtes, les membres du Bureau du syndic ont poursuivi le relevé trimestriel des thèmes des signalements reçus et ont posé des actions concrètes pour assurer des rappels aux membres. À titre d'exemple, huit chroniques de la syndique ont été publiées dans l'infolettre *L'OOAQ vous informe* et une formation intitulée *L'audiologie pédiatrique : bien plus qu'un art !* a été mise en place à la demande expresse du Bureau du syndic. La collaboration étroite de celui-ci avec le comité de l'inspection professionnelle s'est également poursuivie.

Signalements

Cette année, le Bureau du syndic a reçu quatre-vingt-onze (91) signalements dont vingt-sept (27) ont conduit à l'ouverture d'une enquête.

Enquêtes

MOTIFS SUFFISANTS POUR OUVRIR UNE ENQUÊTE EN 2016-2017

En plus des vingt-sept (27) signalements ayant conduit à l'ouverture d'une enquête, le Bureau du syndic a reçu directement dix (10) demandes d'enquêtes. Deux (2) de celles-ci ayant été jugées non recevables, le nombre total de dossiers présentant des motifs suffisants pour ouvrir une enquête s'est donc élevé à trente-cinq (35).

SECTEUR	ORTHOPHONISTES	AUDIOLOGISTES	TOTAL
Secteur public	7	2	9
Secteur privé	16	10	26
Nombre total d'enquêtes	23	12	35

Ces enquêtes, ajoutées aux onze (11) dossiers d'enquêtes toujours en cours en début d'exercice, portent à quarante-six (46) le nombre total d'enquêtes en traitement au cours de l'exercice.

NOMBRE DE MEMBRES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE EN 2016-2017

SECTEUR	ORTHOPHONISTES	AUDIOLOGISTES	TOTAL
Secteur public	10	3	13
Secteur privé	17	11	28
Nombre total d'enquêtes	27	14	41¹

Les allégations ayant mené à des enquêtes relevaient :

- ▶ de la tenue inadéquate de dossiers et de bureau ;
- ▶ d'un manque de diligence dans la remise de documents ;
- ▶ d'une conclusion inexacte ;
- ▶ de la cessation d'agir pour le compte d'un client sans motif raisonnable ;
- ▶ d'une insatisfaction du client quant aux services rendus ;
- ▶ d'apparence de conflit d'intérêts ;
- ▶ de la multiplication d'actes professionnels sans raison suffisante ;
- ▶ d'entrave au travail du comité de l'inspection professionnelle ;
- ▶ de bris du secret professionnel ;
- ▶ de la présence possible de fraude ;
- ▶ de l'émission d'un avis sans avoir une connaissance complète des faits.

1 Certains membres ont fait l'objet de plus d'une enquête.

RÉSULTATS DES ENQUÊTES

Décision de porter plainte

Le Bureau du syndic a déposé une (1) plainte, qui concernait un membre audiologiste, devant le Conseil de discipline. Il s'agissait d'entrave au comité de l'inspection professionnelle.

Décisions de ne pas porter plainte

Il y a eu trente et une (31) décisions de ne pas porter plainte. Certaines enquêtes n'ont pas démontré de fautes et d'autres, en l'absence de preuve suffisante, ne permettaient pas de déposer de plainte. Toutefois, quelques enquêtes ont révélé certains manquements et, afin d'assurer la protection du public, le Bureau du syndic a émis douze (12) mises en garde précisant les ajustements demandés aux membres visés.

Dossiers transférés au comité de l'inspection professionnelle (CIP)

Neuf (9) dossiers ont été transférés au comité de l'inspection professionnelle (CIP). Il s'agissait des dossiers de six (6) orthophonistes et de trois (3) audiologistes. Lorsqu'elles constatent des lacunes sur le plan de l'exercice ou de la compétence et conformément à l'article 112.1 du *Code des professions*, la syndique ou la syndique adjointe transmettent, en tout ou en partie, le dossier au CIP.

Dossiers encore en traitement

Au 31 mars 2017, quatorze (14) enquêtes sont toujours en cours. Onze (11) d'entre elles proviennent de demandes d'enquêtes ayant été reçues dans les trois (3) derniers mois de l'exercice. Une (1) enquête est temporairement suspendue et deux (2) enquêtes se prolongent en raison de la nécessité de consulter des experts.

Dossiers transmis au comité de révision des plaintes

Deux (2) dossiers ont été transmis au comité de révision des plaintes.

Dossier transféré par le comité de l'inspection professionnelle (CIP)

Le comité de l'inspection professionnelle a transféré trois (3) dossiers au Bureau du syndic. Il s'agissait des dossiers d'un (1) orthophoniste et de deux (2) audiologistes. Ces signalements concernaient, dans les trois cas, des situations d'entrave au travail de l'inspecteur.

CONCILIATION DE DIFFÉRENDS

Le Bureau du syndic a traité une (1) demande d'enquête par la conciliation de différends. Il s'agissait du non-respect d'une entente. La conciliation avec le professionnel a permis le règlement du dossier à la satisfaction du demandeur de l'enquête.

Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes

Cinq (5) demandes de conciliation ont été conclues au cours de l'exercice.

DEMANDES DE CONCILIATION

	TOTAL
Reçues	4 ²
Rejetées pour non-respect du délai	-
Nombre de membres du conseil d'arbitrage ayant siégé	-
Nombre d'audiences du conseil d'arbitrage	-
Nombre de demandes d'arbitrage reçues	-
Sentence arbitrale rendue	-
Dont le compte en litige a été modifié	-
Dont le compte en litige a été maintenu	-

Activités relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation de titre

Aucune enquête relative à l'exercice illégal et à l'usurpation de titre n'a été menée cette année puisqu'après vérifications, il n'y avait pas de preuves suffisantes justifiant d'entreprendre une poursuite par l'Ordre.

POURSUITES PÉNALES INTENTÉES

Aucune poursuite portant sur l'exercice illégal et/ou sur l'usurpation de titre réservé n'a été intentée au cours du présent exercice.

JUGEMENTS RENDUS

Aucun jugement portant sur l'exercice illégal et/ou sur l'usurpation de titre réservé n'a été rendu au cours du présent exercice.

2 Une demande de conciliation reçue en fin d'année 2015-2016 s'est conclue en début de l'exercice 2016-2017.

RAPPORT DU COMITÉ D'ADMISSION

MANDAT

Le mandat du comité d'admission comprend l'étude des dossiers des candidats diplômés hors Québec (sauf ceux titulaires d'un diplôme délivré par une université canadienne au terme d'un programme de formation agréé par le Conseil d'accréditation des programmes universitaires canadiens en orthophonie ou en audiologie); des candidats ne possédant pas de diplôme de 2^e cycle en orthophonie ou en audiologie, mais qui demandent de faire reconnaître équivalente leur formation à la suite d'études dans le domaine et d'une expérience pertinente; des candidats titulaires d'une maîtrise en orthophonie ou en audiologie délivrée par une université québécoise ou canadienne qui demandent une première admission à l'Ordre tout en ayant obtenu ce diplôme depuis plus de cinq (5) ans ainsi que des candidats demandant une réinscription à l'Ordre à la suite d'une absence de plus de cinq (5) ans pour ensuite faire les recommandations pertinentes au Conseil d'administration.

COMPOSITION

MEMBRES

- ▶ **Mathieu Hotton**, audiologiste, président jusqu'au 25 août 2016
- ▶ **Julie Klein**, orthophoniste, présidente depuis le 25 août 2016
- ▶ **Carolyn Cronk**, orthophoniste, vice-présidente
- ▶ **Louise Duchesne**, orthophoniste
- ▶ **Anne-Marie Lanoue**, orthophoniste, membre substitut
- ▶ **Stéphane McDuff**, audiologiste, membre substitut
- ▶ **Katherine Randall**, audiologiste
- ▶ **Natacha Trudeau**, orthophoniste, membre substitut

SECRÉTAIRES DU COMITÉ (PERMANENCE)

- ▶ **Céline Giroux**, orthophoniste, secrétaire
- ▶ **Christine Fournier**, orthophoniste, secrétaire substitut jusqu'au 25 août 2016
- ▶ **Lucie Deslières**, secrétaire substitut depuis le 25 août 2016

PRINCIPALES RÉALISATIONS DU COMITÉ D'ADMISSION

Au cours de l'exercice 2016-2017, le comité a tenu six (6) réunions et une (1) journée de travail.

Amélioration continue

Les membres ont continué de bonifier l'évaluation des compétences des candidats en demandant des renseignements complémentaires pour compléter leur dossier. Un projet de formalisation de la démarche de reconnaissance des acquis et des compétences a été amorcé. De plus, des travaux ont débuté pour mieux soutenir les candidats qui doivent réaliser des stages cliniques pour obtenir leur équivalence. Un document d'encadrement des stages est en voie de production.

Analyse des dossiers reçus

ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME (ÉTABLISSEMENTS SITUÉS HORS DU CANADA)

Six (6) dossiers de candidats titulaires d'un diplôme délivré par un établissement situé hors du Canada demandant l'équivalence des diplômes en orthophonie ont été analysés.

ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME (PROGRAMME NON AGRÉÉ D'UN ÉTABLISSEMENT SITUÉ AU CANADA)

Deux (2) dossiers de candidats titulaires d'un diplôme délivré par un établissement situé au Canada demandant l'équivalence des diplômes en orthophonie ont été analysés.

ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME (PROGRAMME AGRÉÉ D'UNIVERSITÉ CANADIENNE SITUÉE HORS DU QUÉBEC)

Un (1) dossier d'un candidat titulaire d'une maîtrise en orthophonie d'une université canadienne située hors du Québec demandant l'équivalence de diplôme délivré plus de 5 ans avant la demande a été analysé.

ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION

Six (6) dossiers de candidats demandant l'équivalence de la formation en orthophonie et un (1) dossier de candidat demandant l'équivalence de la formation en audiologie ont été analysés.

RÉINSCRIPTION D'UN MEMBRE APRÈS PLUS DE 5 ANS

Un (1) dossier de candidat demandant une réinscription à l'OAAQ à la suite d'une absence de plus de cinq (5) ans a été analysé.

Recommandations au Conseil d'administration

Les dix-sept (17) dossiers étudiés ont fait l'objet de recommandations transmises au Conseil d'administration (CA) pour décision. Les administrateurs ont, de plus, pris des décisions pour les dossiers suivants :

- ▶ Équivalence de diplôme (programmes agréés d'universités canadiennes situées hors du Québec);
 - ▶ Dix-neuf (19) dossiers de candidats titulaires d'une maîtrise en orthophonie délivrée par une université canadienne située hors du Québec demandant l'équivalence de diplôme;
 - ▶ Un (1) dossier de candidat titulaire d'une maîtrise en audiologie délivrée par une université canadienne située hors du Québec demandant l'équivalence de diplôme;
- ▶ Deux (2) dossiers de candidats faisant une demande de délivrance de permis fondée sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec.

Demandes antérieures

Douze (12) membres ayant demandé l'équivalence de formation refusée par le passé, ont fait l'objet d'une conversion de permis restrictifs temporaires en permis réguliers après la réussite du complément de formation exigé par le CA. L'Ordre a de plus délivré le permis à neuf (9) candidats qui s'étaient vu refuser leur demande dans le passé et qui ont réussi le complément de formation exigé.

Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis

NOMBRE DE DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME DÉLIVRÉ PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ HORS DU QUÉBEC

	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	1 (A) ³ - 22 (O)	1 (A) - 22 (O)	-	-
Hors du Canada	6 (O)	6 (O)	-	-

NOMBRE DE DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS DU QUÉBEC PAR UNE PERSONNE QUI NE DÉTIENT PAS UN DIPLÔME REQUIS

	REÇUES	ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	ACCEPTÉES EN PARTIE	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	1 (O)	-	-	1 (O)	-
Hors du Canada	1 (A) - 26 (O)	21 (O)	-	1 (A) - 5 (O)	-

Les candidats qui se voient refuser leur demande sont informés de l'existence du complément de formation et des stages dont la réussite leur permettrait de bénéficier de l'équivalence de formation.

L'OOAQ a développé plusieurs cours en ligne afin de faciliter l'accès à la formation à suivre pour la reconnaissance de l'équivalence des candidats en orthophonie. Il a aussi établi des ententes avec les programmes universitaires québécois pour améliorer l'accès aux cours. De ce fait, il est devenu plus rare d'accepter en partie les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec. L'Ordre favorise plutôt la délivrance d'un permis régulier aux candidats qui font une demande d'équivalence en orthophonie, leur permettant ainsi d'offrir des services sans restriction à la population québécoise.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe (i) de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

3 Légende : (O) = Orthophonistes / (A) = Audiologistes

Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe (e) de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe (i) de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance de certificat de spécialiste.

Activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

NOMBRE DE DEMANDES DE DÉLIVRANCE

	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Permis temporaire en vertu de l'article 37 de la <i>Charte de la langue française</i>	3 (0)	3 (0)	–	–
Permis temporaire en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i>	–	–	–	–
Permis restrictif temporaire fondé sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1 de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	1 (0)	1 (0)	–	–
Permis restrictif temporaire en vue d'obtenir une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou un permis spécial en vertu du paragraphe 2 de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	–	–	–	–
Permis spécial en vertu de l'article 42.2 du <i>Code des professions</i>	–	–	–	–
Permis de même type en vertu de lois particulières	–	–	–	–

Activités relatives à la délivrance des permis

NOMBRE DE DEMANDES FONDÉES SUR LA DÉTENTION D'UN DIPLÔME DÉTERMINÉ EN APPLICATION DU PREMIER ALINÉA DE L'ARTICLE 184 DU CODE DES PROFESSIONS

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AYANT DÉLIVRÉ LE DIPLÔME	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Québec	140 (O) – 18 (A)	140 (O) – 18 (A)	–	–
Ontario	–	–	–	–
Provinces de l'Atlantique	–	–	–	–
Provinces de l'Ouest et Territoires	–	–	–	–
États-Unis	–	–	–	–

NOMBRE DE DEMANDES FONDÉES SUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS ET, S'IL Y A LIEU, SUR LE FAIT D'AVOIR SATISFAIT AUX AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS OU SUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE CES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AYANT DÉLIVRÉ LE DIPLÔME RECONNU ÉQUIVALENT	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
CANADA				
Québec	–	–	–	–
Ontario	19 (O) – 2 (A)	19 (O) – 2 (A)	–	–
Provinces de l'Atlantique	–	–	–	–
Provinces de l'Ouest et Territoires	–	–	–	–
UNION EUROPÉENNE				
France	–	–	–	–
Union européenne (excluant la France)	–	–	–	–
AILLEURS				
États-Unis	–	–	–	–
Amérique centrale, Caraïbes, Amérique du Sud, Asie, Afrique et Océanie	–	–	–	–

Activités relatives à la délivrance des certificats de spécialiste

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe (e) de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe (i) de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialiste.

NOMBRE DE DEMANDES FONDÉES SUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION D'UNE PERSONNE QUI NE DÉTIENT PAS UN DIPLÔME REQUIS AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS ET, S'IL Y A LIEU, SUR LE FAIT D'AVOIR SATISFAIT AUX AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS OU SUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE CES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT OÙ A ÉTÉ ACQUISE LA FORMATION RECONNUE ÉQUIVALENTE	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
CANADA				
Québec	-	-	-	-
Ontario	-	-	-	-
Provinces de l'Atlantique	-	-	-	-
Provinces de l'Ouest et Territoires	-	-	-	-
UNION EUROPÉENNE				
France	2 (O)	2 (O)	-	-
Union européenne (excluant la France)	4 (O)	4 (O)	-	-
AILLEURS				
États-Unis	-	-	-	-
Amérique centrale, Caraïbes, Amérique du Sud, Asie, Afrique et Océanie	3 (O)	3 (O)	-	-
TOTAL HORS DU CANADA	9 (O)	9 (O)	-	-

NOMBRE DE DEMANDES FONDÉES SUR LA DÉTENTION D'UNE AUTORISATION LÉGALE D'EXERCER UNE PROFESSION HORS DU QUÉBEC ET, S'IL Y A LIEU, SUR LE FAIT D'AVOIR SATISFAIT AUX AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS

LIEU OÙ A ÉTÉ OBTENUE L'AUTORISATION LÉGALE D'EXERCER LA PROFESSION	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
CANADA				
Québec	-	-	-	-
Ontario	2 (O)	2 (O)	-	-
Provinces de l'Atlantique	-	-	-	-
Provinces de l'Ouest et Territoires	-	-	-	-
UNION EUROPÉENNE				
France	-	-	-	-
Union européenne (excluant la France)	-	-	-	-
AILLEURS				
États-Unis	-	-	-	-
Amérique centrale, Caraïbes, Amérique du Sud, Asie, Afrique et Océanie	-	-	-	-

Autres conditions et modalités de délivrance des permis

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe (i) de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION DES ÉQUIVALENCES

MANDAT

Comme prévu au *Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis* par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec, ce comité révisé, à la demande des candidats, les décisions du Conseil d'administration de ne pas reconnaître, ou de ne reconnaître qu'en partie, l'équivalence de diplôme ou de la formation.

COMPOSITION

MEMBRES

- ▶ **Marie-Laure Burté**, orthophoniste et présidente
- ▶ **Marie Julien**, orthophoniste et vice-présidente
- ▶ **Anabelia Benavides**, orthophoniste
- ▶ **Stéphane Lefebvre**, audiologiste
- ▶ **Geneviève Lemieux**, orthophoniste
- ▶ **Tony Leroux**, audiologiste
- ▶ **Jessica Lesage**, orthophoniste

SECRÉTAIRE DU COMITÉ (PERMANENCE)

- ▶ **Sonia Zouaoui**

PRINCIPALES RÉALISATIONS DU COMITÉ DE RÉVISION DES ÉQUIVALENCES

Une (1) rencontre a été tenue pour l'étude d'un dossier de demande de révision présenté dans les délais requis. Lors de cette séance, le candidat a été entendu en audition. La décision de maintenir les exigences initiales du Conseil d'administration pour la reconnaissance de l'équivalence a été rendue.

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aucune recommandation n'a été soumise au Conseil d'administration.

RAPPORT DU COMITÉ DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

MANDAT

Le comité de l'inspection professionnelle (CIP) est constitué en vertu de l'article 109 du *Code des professions*. Il voit à la réalisation du mandat de l'Ordre relatif à la surveillance de l'exercice de la profession par les membres et procède aux inspections portant sur leur compétence professionnelle. Le *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle* de l'OOAQ encadre les activités du CIP.

COMPOSITION

MEMBRES

- ▶ **David Mayer**, audiologiste, président
- ▶ **France Désilets**, audiologiste, vice-présidente
- ▶ **Judith Collette**, orthophoniste
- ▶ **Linda Gagnon**, audiologiste, membre substitut
- ▶ **Élisabeth Joly**, orthophoniste
- ▶ **Élaine Pelland-Blais**, orthophoniste

INSPECTEURS

- ▶ **Marie-Pier Champagne**, audiologiste
- ▶ **Judith Collette**, orthophoniste
- ▶ **Linda Gagnon**, audiologiste
- ▶ **Suzanne Lalonde**, orthophoniste
- ▶ **David Mayer**, audiologiste
- ▶ **Caroline Morin**, orthophoniste
- ▶ **Élaine Pelland-Blais**, orthophoniste

ENQUÊTEURS

- ▶ **Yvon Blais**, orthophoniste
- ▶ **Richard Larocque**, audiologiste

SECRÉTAIRE DU COMITÉ (PERMANENCE)

- ▶ **Marjolaine Tremblay**

PRINCIPALES RÉALISATIONS DU COMITÉ DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Au cours de l'exercice 2016-2017, le comité de l'inspection professionnelle (CIP) a tenu neuf (9) réunions régulières consacrées à l'analyse de dossiers.

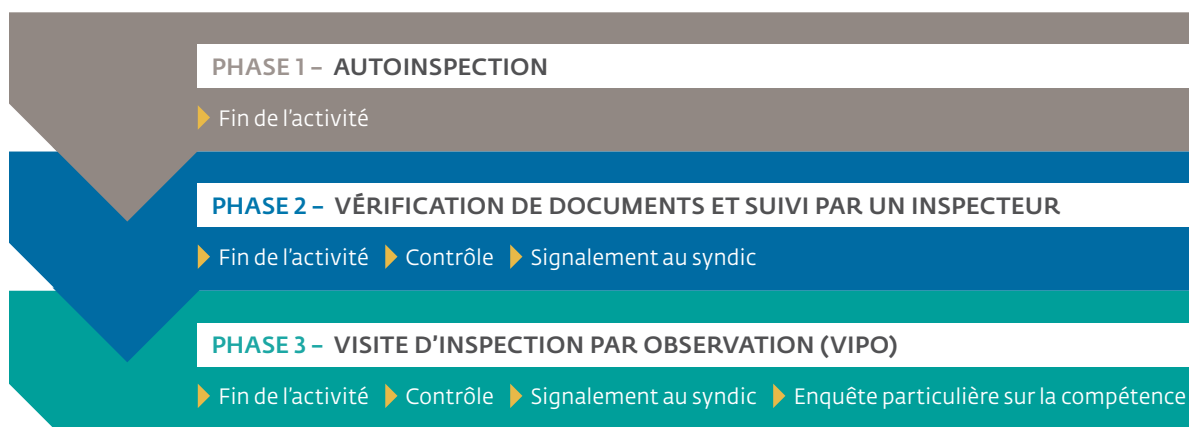
Le président du CIP, la secrétaire et un inspecteur ont participé à la journée du Forum de l'inspection offerte par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) dont le thème était *L'inspection professionnelle au 21^e siècle* traitant de la vigie médiatique au bénéfice de l'inspection professionnelle, la télépratique, l'inspection professionnelle de milieu de travail et l'intégration des technologies de l'information dans les processus d'inspection professionnelle. Les membres du CIP ont aussi assisté aux formations en salle et en ligne.

De plus, le CIP a répondu aux demandes de vérification, formulées par le syndic, concernant neuf (9) membres, dont six (6) orthophonistes et trois (3) audiologistes. Au cours du présent exercice, le CIP a transféré trois (3) dossiers au Bureau du syndic.

Processus d'inspection en trois phases

Comme décrit dans le *Programme d'inspection professionnelle 2016-2017*, l'inspection se décline en un processus continu sur trois phases :

SURVOL DU PROCESSUS D'INSPECTION EN TROIS PHASES



SÉLECTION DES MEMBRES

Certains facteurs de risque ont été considérés pour la priorisation des critères ayant mené à la sélection des membres en plus de la pige aléatoire. Les membres ont été sélectionnés selon les critères suivants :

- ▶ les demandes du CA ;
- ▶ les demandes du Bureau du syndic ;
- ▶ tous les nouveaux membres qui pratiquent depuis 2 ans ;
- ▶ les membres réalisant un retour à la pratique après un arrêt d'au moins 5 ans ;
- ▶ les membres dont la seule pratique est la pratique privée en solo ;
- ▶ une sélection aléatoire.

PHASE 1 – AUTOINSPECTION

La phase 1, ciblant 20 % des membres, vise l'autoinspection par les membres de leur pratique. Cette phase se présente sous forme d'un questionnaire informatisé divisé en cinq sections composées d'un ensemble d'énoncés questionnant le membre sur son développement professionnel, sa tenue de dossiers et de bureau ainsi que sur le respect de la déontologie et des compétences attendues. Au cours de cette phase, le membre doit réaliser une réflexion sur sa pratique. Cette phase fournit, à chaque membre, un bilan lui formulant des améliorations à apporter à sa pratique. Elle permet l'inspection des membres aux 5 ans.

Phase 1 – Répartition des activités d'inspection par profession selon les régions du Québec

	ORTHOPHONIE	AUDIOLOGIE	TOTAL
Abitibi-Témiscamingue	3	2	5
Bas-Saint-Laurent	16	2	18
Capitale-Nationale	42	15	57
Centre-du-Québec	18	1	19
Chaudière-Appalaches	26	3	29
Côte-Nord	2	–	2
Estrie	26	5	31
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	6	2	8
Lanaudière	26	6	32
Laurentides	31	2	33
Laval	16	1	17
Mauricie	17	1	18
Montréal	126	23	149
Montérégie	76	11	87
Nord-du-Québec	2	–	2
Outaouais	25	4	29
Saguenay-Lac-Saint-Jean	11	8	19
TOTAL	469	86	555

Phase 1 – Répartition des activités d'inspection par profession selon les milieux de pratique

	ORTHOPHONIE	AUDIOLOGIE	TOTAL
Privé	97	22	119
Santé	223	64	287
Scolaire	149	–	149
TOTAL	469	86	555

PHASE 2 - VÉRIFICATION DE DOCUMENTS ET SUIVI PAR UN INSPECTEUR

La phase 2 cible environ 10 % des membres ayant complété la phase 1. Cette phase consiste principalement en une réflexion du membre sur l'intégration, dans sa pratique, des compétences attendues des orthophonistes et des audiologistes du Québec et à une vérification, par l'inspecteur, des documents sur lesquels le membre s'est appuyé pour remplir le questionnaire d'autoinspection. Elle constitue l'occasion pour le membre de faire part, à l'inspecteur, de sa démarche clinique et de son plan de développement professionnel pour maintenir ses compétences à jour lors d'un entretien téléphonique, dans la majorité des cas, ou d'une rencontre avec un inspecteur, dans certains autres cas.

Phase 2 – Répartition des activités d'inspection par profession selon les régions du Québec

	ORTHOPHONIE	AUDIOLOGIE	TOTAL
Abitibi-Témiscamingue	3	–	3
Bas-Saint-Laurent	1	–	1
Capitale-Nationale	2	1	3
Centre-du-Québec	2	–	2
Chaudière-Appalaches	4	–	4
Côte-Nord	–	–	–
Estrie	5	1	6
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	2	–	2
Lanaudière	–	2	2
Laurentides	3	–	3
Laval	3	–	3
Mauricie	3	–	3
Montréal	13	1	14
Montérégie	6	2	8
Nord-du-Québec	–	–	–
Outaouais	7	1	8
Saguenay-Lac-Saint-Jean	–	3	3
TOTAL	54	11	65

Phase 2 – Répartition des activités d'inspection par profession selon les milieux de pratique

	ORTHOPHONIE	AUDIOLOGIE	TOTAL
Privé	25	8	33
Santé	19	3	22
Scolaire	10	–	10
TOTAL	54	11	65

PHASE 3 - VISITE D'INSPECTION PAR OBSERVATION (VIPO)

En phase 3, le CIP mandate un inspecteur pour procéder à une visite d'inspection par observation de la pratique (VIPO) d'un membre inspecté en phase 1 et 2. Cette nouvelle phase donne l'occasion au membre de démontrer sa démarche clinique, si celle-ci n'est pas suffisamment documentée dans ses dossiers et ne permet pas à l'inspecteur de statuer si le membre rencontre ou non les exigences attendues de la pratique.

Phase 3 – Répartition des activités d'inspection par profession selon les régions du Québec

	ORTHOPHONIE	AUDIOLOGIE	TOTAL
Abitibi-Témiscamingue	-	-	-
Bas-Saint-Laurent	-	-	-
Capitale-Nationale	1	-	1
Centre-du-Québec	-	-	-
Chaudière-Appalaches	-	-	-
Côte-Nord	-	-	-
Estrie	-	-	-
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	-	-	-
Lanaudière	-	-	-
Laurentides	-	-	-
Laval	-	-	-
Mauricie	-	-	-
Montréal	-	-	-
Montérégie	3	1	4
Nord-du-Québec	-	-	-
Outaouais	-	-	-
Saguenay-Lac-Saint-Jean	-	-	-
TOTAL	4	1	5

Phase 3 – Répartition des activités d'inspection par profession selon les milieux de pratique

	ORTHOPHONIE	AUDIOLOGIE	TOTAL
Privé	3	1	5
Santé	1	-	-
Scolaire	-	-	-
TOTAL	4	1	5

Il est à noter que quelques membres ciblés en fonction du programme annuel ont été temporairement exemptés étant donné leur situation particulière. Sur six cent soixante-quatorze (674) questionnaires envoyés en phase 1, cent dix-neuf (119) membres ont signifié à la secrétaire du CIP une demande d'exemption alors que quatre (4) membres ont fait une telle demande suite à un avis d'inspection en phase 2. Ces membres doivent aviser le CIP si la situation motivant l'exemption évolue puisqu'ils demeurent inscrits au processus. Parmi les motifs d'exemption ou de report, notons trente-sept (37) congés parentaux, quinze (15) congés en raison de santé et neuf (9) membres en fin de pratique en raison de la retraite ou de la cessation de pratique au Québec. Cinquante-quatre (54) membres ont aussi été exemptés en raison d'un retour aux études ou parce qu'ils détiennent un emploi de gestionnaire ou de professeur sans charge clinique. Aucune demande d'exemption n'a été reçue à la suite d'un avis d'inspection en phase 3.

ENQUÊTE SUR LA COMPÉTENCE

Au cours de l'exercice, aucun membre n'a dû être soumis à une enquête particulière sur la compétence.

Synthèse des recommandations du CIP

EN ORTHOPHONIE

- ▶ Inscrire la date et un résumé des services indirects rendus, notamment les conversations téléphoniques ainsi que les rencontres avec d'autres personnes concernant un client;
- ▶ S'abstenir d'intervenir sur des sujets qui ne relèvent pas de la compétence généralement reconnue à la profession;
- ▶ Dans les rapports d'évaluation, inclure l'interprétation de tous les résultats et observations qui y sont inscrits;
- ▶ Dans le rapport d'évaluation, préciser toutes les modalités employées ainsi que la provenance des normes utilisées en indiquant lorsque pertinent que les résultats non normalisés auprès d'une population francophone québécoise doivent être interprétés avec prudence et selon le jugement clinique de l'orthophoniste;
- ▶ Rédiger un plan d'intervention pour chaque client et l'identifier comme tel dans le rapport d'évaluation ou dans un document distinct;
- ▶ Signer ou parapher toute inscription versée au dossier.

EN AUDIOLOGIE

- ▶ Indiquer les normes de l'American National Standards Institute (ANSI) sur le formulaire d'audiogramme en inscrivant : « Norme : ANSI Série S3 en vigueur »;
- ▶ Conserver au dossier toutes les données brutes d'évaluation, notamment les valeurs obtenues à la tympanométrie;
- ▶ Insérer au dossier une note signée et datée par le client (autorisation à la transmission d'informations) lorsque celui-ci demande qu'une copie de son dossier ou que des renseignements contenus dans ce dossier soient transmis à un tiers;
- ▶ S'assurer que la salle servant à l'évaluation audiolinguistique, ainsi que l'équipement et les accessoires respectent en tout temps les normes bioacoustiques de la Série S3 en vigueur établies par l'ANSI. Notamment, l'utilisation du matériel enregistré pour les épreuves vocales en l'absence de cabine pour l'audiologiste.

EN ORTHOPHONIE ET EN AUDIOLOGIE

- ▶ Amorcer la démarche réflexive comme proposée dans la politique de développement professionnel de l'OOAQ et détaillée dans le portfolio sur MAIA. Consigner toutes les activités de développement professionnel qui seront réalisées à compter de maintenant, notamment la participation à des ateliers et à des communautés de pratique ainsi que les lectures professionnelles. (*Profils proposés des compétences relatives à la pratique des orthophonistes et des audiologistes du Canada et du Québec*);
- ▶ S'assurer de compléter annuellement toutes les étapes de la démarche réflexive avant la fin du cycle réflexif;
- ▶ Prévoir un cessionnaire des dossiers en cas de départ du professionnel ou de cessation temporaire;
- ▶ Consigner au dossier une description claire des motifs de consultation;
- ▶ Insérer au dossier une autorisation signée par le titulaire de l'autorité parentale avant de réaliser une intervention auprès d'un client âgé de moins de 14 ans, en l'absence des parents ou du titulaire de l'autorité parentale.

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aucune recommandation n'a été soumise au Conseil d'administration.

RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

MANDAT

Le comité de révision des plaintes a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou du syndic adjoint de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le Conseil de discipline (art. 123.3. du *Code des professions*).

COMPOSITION

MEMBRES

- ▶ **Marthyne Brazeau**, audiologiste, présidente
- ▶ **Marie-Christine Anctil**, nommée parmi les personnes dont le nom figure sur la liste dressée par l'Office des professions du Québec
- ▶ **Nicole Boivin**, orthophoniste
- ▶ **Maryse Campeau**, orthophoniste
- ▶ **Jean Decoster**, membre ad hoc nommé parmi les personnes dont le nom figure sur la liste dressée par l'Office des professions du Québec
- ▶ **Margot Duhaime**, orthophoniste
- ▶ **Valérie Lecavalier**, audiologiste

SECRÉTAIRE DU COMITÉ (PERMANENCE)

- ▶ **Sonia Zouaoui**

PRINCIPALES RÉALISATIONS DU COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

Deux (2) rencontres ont été tenues pour l'étude de deux (2) dossiers de demande de révision présentée dans les délais requis. Aucune demande n'a été présentée hors délais.

Deux (2) avis relatifs aux demandes de révision ont été produits concluant qu'il n'y a pas lieu de renverser la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le Conseil de discipline.

Une rencontre de formation a aussi été organisée pour revoir le contexte réglementaire dans lequel les membres du comité exercent leurs fonctions, le processus de plainte et la notion de droit disciplinaire.

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aucune recommandation n'a été formulée au Conseil d'administration.

RAPPORT DU CONSEIL DE DISCIPLINE

MANDAT

Conformément à l'article 116 du *Code des professions*, le Conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou des règlements adoptés conformément à ce dernier.

COMPOSITION

MEMBRES

- ▶ **Me Lydia Milazzo**, avocate désignée par le gouvernement du Québec par l'intermédiaire du Bureau des présidents des conseils de discipline des ordres professionnels
- ▶ **Ginette Diamond**, orthophoniste
- ▶ **Gérard Larouche**, audiologiste
- ▶ **Lucie Morin**, orthophoniste
- ▶ **Sophie Waridel**, audiologiste

SECRÉTAIRES DU COMITÉ (PERMANENCE)

- ▶ **Lucie Deslières**, secrétaire
- ▶ **Anne-Marie Johnson**, secrétaire substitut

PRINCIPALES RÉALISATIONS DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Le Conseil de discipline a tenu une (1) audience sur sanction au cours de l'année 2016-2017 relativement à une décision sur une (1) plainte conjointe reçue en 2014-2015. L'audience sur culpabilité avait été entendue en 2015-2016. Les deux (2) intimés, qui avaient plaidé non coupables, ont par la suite été reconnus coupables lors de l'audition tenue au cours de l'année 2016-2017⁴. La décision sur sanction n'a pas encore été rendue.

Une (1) plainte reçue en 2015-2016, qui devait être entendue à la fin du présent exercice, le sera au cours du prochain exercice.

Le Conseil de discipline a aussi été saisi, au cours de l'exercice 2016-2017, d'une (1) plainte portée par le Bureau du syndic, pour deux (2) chefs distincts relatifs à la contravention, par l'intimé, aux dispositions des articles 60 du *Code de déontologie de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec* et 114 du *Code des professions*, ou, à défaut d'application de ces articles, à la dérogation à l'honneur ou à la dignité de la profession ou à la discipline des membres de l'Ordre aux termes de l'article 59.2 du *Code des professions*.

4 Les détails sur la décision sur culpabilité sont accessibles sur le site de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ).

Résumé des décisions

	NOMBRE
Autorisant le retrait de la plainte	-
Rejetant la plainte	-
Acquittant l'intimé	-
Déclarant l'intimé coupable	1
Acquittant l'intimé sur un ou des chefs et déclarant l'intimé coupable d'un ou de plusieurs d'entre eux	-
Imposant une sanction	-

Autres éléments

	NOMBRE
Nombre de décisions rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré	-
Nombre de décisions sur la culpabilité rendues au-delà des 90 jours de la prise en délibéré	1
Nombre de décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	-
Nombre d'appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	-
Décision rendue par le Tribunal des professions	-

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aucune recommandation n'a été faite au Conseil d'administration selon l'article 160 du *Code des professions* ou pour remboursement selon l'article 158.1 du *Code des professions*.

RAPPORT DU COMITÉ DE LA FORMATION

MANDAT

Le comité de la formation est un comité consultatif encadré par le *Règlement sur le comité de la formation des orthophonistes et audiologistes du Québec*. Il doit examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaires et du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, les questions relatives à la qualité de la formation des orthophonistes et audiologistes. La qualité de la formation s'entend de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession d'orthophoniste et d'audiologiste.

MEMBRES

- ▶ **Paul-André Gallant**, orthophoniste, président de l'Ordre et du comité depuis le 17 juin 2017
- ▶ **Marie-Pierre Caouette**, orthophoniste, présidente de l'Ordre et du comité jusqu'au 17 juin 2017
- ▶ **Bernard Michallet**, orthophoniste, Université du Québec à Trois-Rivières, représentant le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)
- ▶ **Laura Monetta**, Université Laval, orthophoniste, représentant le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)
- ▶ **Lucie Vézina**, représentant le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

INVITÉS

- ▶ **Marc Pell**, Université McGill
- ▶ **Natacha Trudeau**, orthophoniste, Université de Montréal

SECRÉTAIRE DU COMITÉ (PERMANENCE)

- ▶ **Céline Giroux**, orthophoniste

PRINCIPALES RÉALISATIONS DU COMITÉ DE LA FORMATION

Le comité a tenu deux (2) réunions au cours du présent exercice et a notamment discuté des dossiers suivants :

- ▶ la révision des programmes en audiologie et en orthophonie à l'Université de Montréal ;
- ▶ le projet de loi 98 : *Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel* ;
- ▶ la consultation de l'Office des professions du Québec intitulée *Consultation dans le cadre du Groupe de travail sur la formation initiale donnant accès aux permis des ordres professionnels* ;

- ▶ les travaux en cours avec l'Alliance canadienne des organismes de réglementation en orthophonie et en audiologie (ACOROA), notamment la révision des profils de compétences en orthophonie et en audiologie et le développement d'un examen basé sur les compétences dans les deux professions;
- ▶ l'intervention en orthophonie dans le domaine de la dysphagie;
- ▶ les modifications des programmes en lien avec la modernisation de la pratique;
- ▶ la signature d'un Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) avec la France;
- ▶ la collaboration avec les universités pour le développement de formations pour l'accueil des candidats étrangers;
- ▶ les dossiers systémiques et les relations avec les partenaires du système professionnel (Office des professions du Québec, Conseil interprofessionnel du Québec et autres ordres);
- ▶ la collaboration universités/ordre sur différents dossiers, notamment la formation continue et la télépratique;
- ▶ la planification de la main-d'œuvre.

RAPPORT DES CONSTATATIONS

Aucun avis formel ni conclusion n'a été produit au cours du présent exercice.

RAPPORT DU COMITÉ DES PRIX

MANDAT

Le mandat du comité des prix est d'étudier les candidatures et de formuler les recommandations appropriées aux administrateurs pour les différents prix remis par l'OOAQ.

COMPOSITION

MEMBRES

- ▶ **Michèle Bergeron**, orthophoniste, présidente
- ▶ **Éric Bégin**, audiologiste
- ▶ **Carmen Phénix**, orthophoniste

SECRÉTAIRE DU COMITÉ (PERMANENCE)

- ▶ **Nathalie Grandoit**

PRINCIPALES RÉALISATIONS DU COMITÉ DES PRIX

Le comité s'est réuni à une (1) occasion au cours du présent exercice pour étudier les dossiers de candidatures.

RECOMMANDATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le comité a transmis ses propositions de nominations pour les prix Germaine-Huot, Innovation-Desjardins, Cardozo-Coderre ainsi que pour la Bourse Raymond-Héту au Conseil d'administration.

TABLEAU DES MEMBRES

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU

Au 31 mars 2016	2 875
Au 31 mars 2017	3 001
Variation au tableau des membres	126

NOMBRE DE MEMBRES INSCRITS SELON LA CATÉGORIE DE PERMIS

Nombre d'orthophonistes	2 564
Nombre d'audiologistes	427
Nombre d'orthophonistes-audiologistes ⁵	10

DÉLIVRANCE DE PERMIS SELON LA CATÉGORIE DE PERMIS

CATÉGORIE DE PERMIS	ORTHOPHONISTES	AUDIOLISTES	TOTAL
Délivrance de permis (sans restriction)	171	20	191
Délivrance de permis restrictifs temporaires	1	–	1
Membres réinscrits	45	4	49
Autorisations spéciales (art. 39 du <i>Code des professions</i>)	–	–	–
TOTAL	217	24	241

⁵ Ces membres ont reçu ce titre lors de leur adhésion à l'OOAQ, car la formation reçue leur donnait alors ouverture à l'exercice des deux professions. Toutefois, ces membres exercent comme orthophonistes et seront donc comptabilisés dans cette catégorie pour les prochains tableaux.

RETRAITS ET RADIATIONS DU TABLEAU

MOTIF	ORTHOPHONISTES	AUDIOLOGISTES	TOTAL
Retraite	22	4	26
Démission	6	–	6
Départ – extérieur	16	1	17
Retour aux études	2	–	2
Congé parental	15	1	16
Réorientation de carrière	2	–	2
Non-paiement	42	4	46
TOTAL DES RETRAITS ET DES RADIATIONS	105	10	115

MONTANTS DES COTISATIONS PAYÉES AU 1^{ER} AVRIL 2016

Membre régulier ou temporaire	683,83 \$
Membre retraité	170,96 \$

RÉPARTITION RÉGIONALE DES ORTHOPHONISTES

RÉGION	MEMBRES ACTIFS ⁶				RETRAITÉS ⁷		SOUS-TOTAL PAR SEXE		TOTAL
	PERMIS RÉGULIER		PERMIS RESTRICTIF TEMPORAIRE		H	F	H	F	
	H ⁸	F ⁹	H	F					
Bas-Saint-Laurent	-	60	-	-	-	-	-	60	60
Saguenay-Lac-Saint-Jean	-	68	-	-	-	1	-	69	69
Capitale-Nationale	9	284	-	-	1	1	10	285	295
Mauricie	4	85	-	1	1	1	5	87	92
Estrie	2	86	-	-	-	-	2	86	88
Montréal	28	735	-	12	1	8	29	755	784
Outaouais	2	98	-	-	1	2	3	100	103
Abitibi-Témiscamingue	3	37	-	-	-	-	3	37	40
Côte-Nord	2	16	-	-	-	-	2	16	18
Nord-du-Québec	-	5	-	-	-	-	-	5	5
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1	23	-	-	-	-	1	23	24
Chaudière-Appalaches	1	132	-	-	-	-	1	132	133
Laval	4	91	-	-	-	5	4	96	100
Lanaudière	2	139	-	-	-	-	2	139	141
Laurentides	6	154	-	3	-	3	6	160	166
Montérégie	6	370	-	2	-	2	6	374	380
Centre-du-Québec	-	52	-	-	-	-	-	52	52
TOTAL QUÉBEC	70	2 435	-	18	4	23	74	2 476	2 550
Hors du Québec	4	18	-	-	-	2	4	20	24
TOTAL GÉNÉRAL	74	2 453	-	18	4	25	78	2 496	2 574
TOTAL PAR CLASSE	2 527		18		29		2 574		

6 L'expression « membres actifs » signifie qu'il s'agit de membres en exercice au Québec.

7 L'expression « membres retraités » signifie que leur statut ne permet pas la pratique des activités réservées sur le territoire québécois.

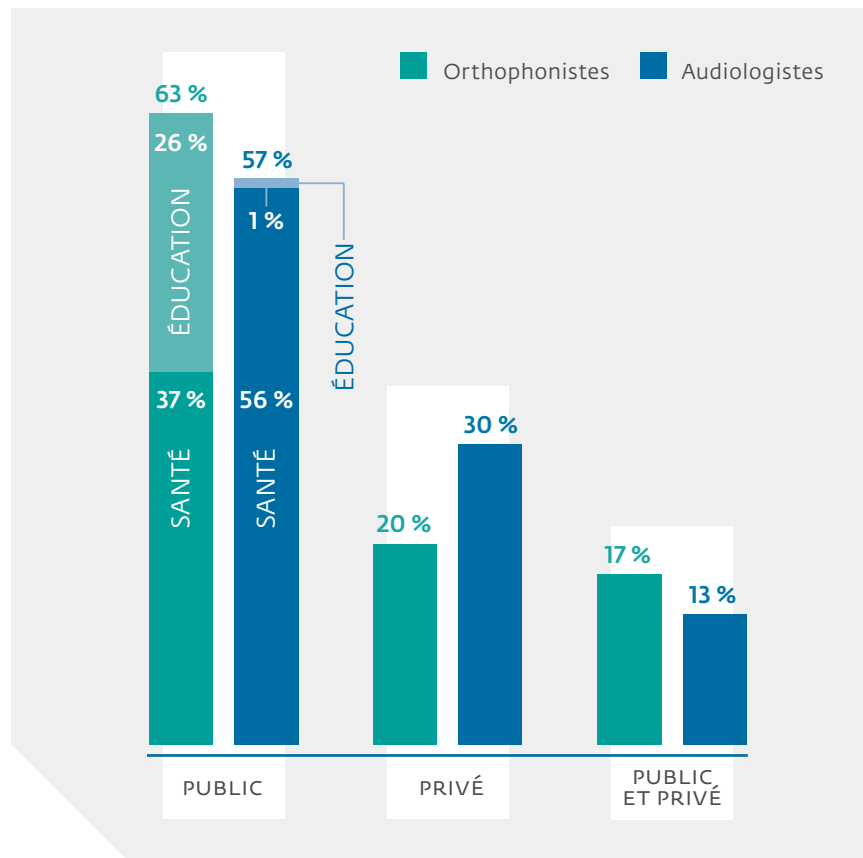
8 Légende : « M » = Membres de sexe masculin

9 Légende : « F » = Membres de sexe féminin

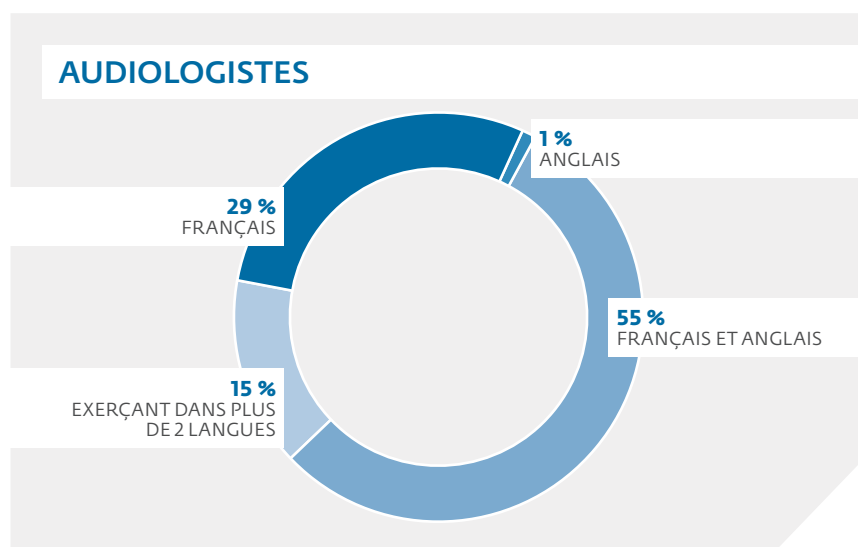
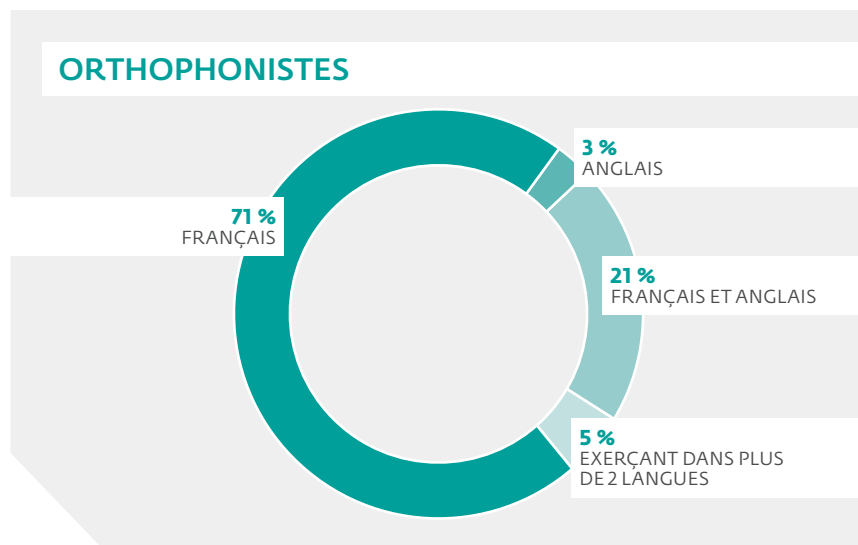
RÉPARTITION RÉGIONALE DES AUDIOLOGISTES

RÉGION	MEMBRES ACTIFS				RETRAITÉS		SOUS-TOTAL PAR SEXE		TOTAL
	PERMIS RÉGULIER		PERMIS RESTRICTIF TEMPORAIRE		H	F	H	F	
	H	F	H	F					
Bas-Saint-Laurent	1	7	-	-	-	-	1	7	8
Saguenay-Lac-Saint-Jean	4	12	-	-	-	-	4	12	16
Capitale-Nationale	11	41	-	-	-	1	11	42	53
Mauricie	1	12	-	-	-	1	1	13	14
Estrie	1	12	-	-	1	-	2	12	14
Montréal	17	126	-	-	-	-	17	126	143
Outaouais	1	13	-	-	-	-	1	13	14
Abitibi-Témiscamingue	1	6	-	-	-	-	1	6	7
Côte-Nord	1	5	-	-	-	-	1	5	6
Nord-du-Québec	-	2	-	-	-	-	-	2	2
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	-	5	-	-	-	-	-	5	5
Chaudière-Appalaches	4	18	-	-	-	-	4	18	22
Laval	2	9	-	-	-	-	2	9	11
Lanaudière	-	14	-	-	-	-	-	14	14
Laurentides	1	19	-	-	-	-	1	19	20
Montérégie	5	47	-	-	-	-	5	47	52
Centre-du-Québec	1	6	-	-	-	-	1	6	7
TOTAL QUÉBEC	51	354	-	-	1	2	52	356	408
Hors du Québec	3	16	-	-	-	-	3	16	19
TOTAL GÉNÉRAL	54	370	-	-	-	-	55	372	427
TOTAL PAR CLASSE	424		-		3		427		

RÉPARTITION DES ORTHOPHONISTES ET AUDILOGISTES ACTIFS SELON LE TYPE ET LE MILIEU DE PRATIQUE



RÉPARTITION DES ORTHOPHONISTES ET AUDILOGISTES ACTIFS SELON LA LANGUE D'EXERCICE



AUTRES LANGUES D'EXERCICE DÉCLARÉES PAR LES MEMBRES

American Sign Language	Français	Libanais	Serbo-croate (bosniaque)
Allemand	Français signé	Langage parlé complété	Suédois
Anglais	Grec	Mandarin	Tchèque
Arabe	Hébreux	Polonais	Ukrainien
Arménien	Hollandais	Portugais	Vietnamien
Bulgare	Hongrois	Roumain	Yiddish
Cantonais	Italien	Russe	
Espagnol	Langage signé québécois		

ACTIVITÉS RELATIVES À LA GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

En vertu du *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*, tout membre de l'Ordre doit adhérer au contrat du régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle conclu par l'Ordre, sauf s'il exerce exclusivement à l'extérieur du Québec.

RÉPARTITION DES MEMBRES INSCRITS AU 31 MARS 2017 ET MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE SELON LE MOYEN DE GARANTIE

MOYEN DE GARANTIE	NOMBRE DE MEMBRES	MONTANT PRÉVU POUR LA GARANTIE	
		PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Contrat d'assurance	2 987	1 000 000 \$	3 000 000 \$
Exemption	14	0 \$	0 \$

En vertu du *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*, le montant de la garantie est d'au moins 1 000 000 \$ par sinistre et d'au moins 3 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres qui surviennent au cours de la période de garantie ou qui sont survenus avant cette période, mais pour lesquels une réclamation est présentée au cours de la période de garantie.

RÉPARTITION DES CLASSES DE MEMBRES INSCRITS AU 31 MARS 2017 ET MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE SELON LE MOYEN DE GARANTIE

MOYEN DE GARANTIE	CLASSE DES MEMBRES	NOMBRE DE MEMBRES	MONTANT PRÉVU POUR LA GARANTIE	
			PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Contrat d'assurance	Régulier	2 938	1 000 000 \$	3 000 000 \$
Exemption		13	0 \$	0 \$
Contrat d'assurance	Temporaire	18	1 000 000 \$	3 000 000 \$
Exemption		–	0 \$	0 \$
Contrat d'assurance	Retraité	31	1 000 000 \$	3 000 000 \$
Exemption		1	0 \$	0 \$

ÉTATS FINANCIERS

Rapport de l'auditeur indépendant	68
États financiers	
Bilan	69
Évolution de l'actif net	70
Résultats	71
Flux de trésorerie	72
Notes complémentaires	73
Annexe	77

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

AUX MEMBRES DE L'ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDIOLOGISTES DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDIOLOGISTES DU QUÉBEC qui comprennent le bilan au 31 mars 2017, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux *Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDIOLOGISTES DU QUÉBEC au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux *Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif*.

Roland Naccache et Associés
Par Roland Naccache, CPA auditeur, CA

Roland Naccache, CPA auditeur, CA

Montréal (Québec)

Le 26 mai 2017

BILAN

Au 31 mars 2017

	2017	2016
	\$	\$
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	232 436	158 723
Placements temporaires – note 3	3 783 895	3 310 713
Placement – Fonds de prévention	176	169
Comptes clients et autres créances	59 445	30 911
Frais payés d'avance	28 029	11 408
	4 103 981	3 511 924
À LONG TERME		
Fonds de stabilisation des primes d'assurances	50 000	50 000
Immobilisations corporelles – note 4	29 803	35 320
	4 183 784	3 597 244
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs – note 6	474 045	491 145
Revenus perçus d'avance	2 019 524	1 776 079
	2 493 569	2 267 224
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	29 803	35 320
Affectation interne – note 8	700 000	700 000
Non affecté	960 412	594 700
	1 690 215	1 330 020
	4 183 784	3 597 244

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration


 _____, président


 _____, trésorière

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice terminé le 31 mars 2017

	INVESTI EN IMMOBILISATION	AFFECTATION INTERNE (note 8)	NON AFFECTÉ	2017	2016
	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	35 320	700 000	594 700	1 330 020	1 156 112
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(10 341)	-	370 536	360 195	173 908
Investissement en immobilisations	4 824	-	(4 824)	-	-
SOLDE À LA FIN	29 803	700 000	960 412	1 690 215	1 330 020

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars 2017

	2017	2016
	\$	\$
PRODUITS		
Cotisations des membres	1 978 660	1 877 034
Cotisations d'assurance responsabilité des membres	79 817	87 710
Délivrance de permis et réinscription	59 309	49 799
Registre de stagiaires	40 318	36 392
Frais d'études de dossiers	29 054	34 091
Services d'offre d'emploi	25 500	17 200
Produits des conventions d'assurance	33 892	30 849
Revenus de placement	23 591	23 544
Formation continue	161 004	448 708
Commandites et publicité	30 607	29 665
Service de référence	23 005	23 845
Amendes	-	7 143
	2 484 757	2 665 980
CHARGES		
Salaires et charges sociales	1 162 488	1 134 635
Honoraires et frais de déplacement	55 059	115 542
Loyer et assurances de biens	90 557	89 428
Frais de courrier	15 558	9 540
Impression et photocopies	13 120	12 764
Frais d'audit	6 700	6 500
Assurance responsabilité	81 620	75 212
Contentieux et services juridiques	27 031	46 491
Prix et distinctions	24 936	25 121
Frais d'assemblées	4 893	15 535
Télécommunications	8 981	7 439
Dépenses des comités (Annexe)	254 844	279 606
Formation continue	108 272	373 677
Cotisations	35 902	35 879
Frais du Conseil d'administration	54 442	70 092
Fournitures de bureau	8 728	8 945
Dépenses informatiques	47 416	46 725
Congrès, formation et perfectionnement	14 521	17 957
Communications et marketing	42 125	60 670
Frais bancaires et frais de cartes de crédit	57 028	49 554
Amortissement des immobilisations corporelles	10 341	10 760
	2 124 562	2 492 072
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	360 195	173 908

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars 2017

	2017	2016
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	360 195	173 908
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Amortissement des immobilisations	10 341	10 760
Perte sur dispositions d'immobilisations	-	190
	370 536	184 858
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Comptes clients et autres créances	(28 534)	17 533
Frais payés d'avance	(16 621)	5 543
Créditeurs	(17 100)	(31 451)
Revenus perçus d'avance	243 445	22 830
	181 190	14 455
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	551 726	199 313
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette du placement – Fonds de prévention	(7)	46 474
Investissement en immobilisations	(4 824)	(12 671)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(4 831)	33 803
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	546 895	233 116
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	3 469 436	3 236 320
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	4 016 331	3 469 436
Représentés par :		
Encaisse	232 436	158 723
Placements temporaires	3 783 895	3 310 713
	4 016 331	3 469 436

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2017

1 Statuts constitutifs et nature des activités

L'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (ci-après l'« Ordre ») est constitué en vertu du *Code des professions* du Québec et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'Ordre regroupe les orthophonistes et audiologistes du Québec qui exercent leur profession à titre et à activités réservés.

2 Méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés selon les *Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif* et présentés en conformité avec les articles 22 à 25 du Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel. Ils comprennent les méthodes comptables suivantes :

CONSTATATION DES PRODUITS

Les produits provenant des activités de formation sont comptabilisés en fonction de l'utilisation du service par le client.

Les produits provenant des amendes sont comptabilisés lorsqu'ils deviennent exigibles et que leur encaissement est raisonnablement certain.

Les cotisations, les revenus de placement et tous les autres produits sont comptabilisés dans l'exercice auquel ils se rapportent.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquentement au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements temporaires, du placement – Fonds de prévention, du Fonds de stabilisation des primes d'assurances et des comptes clients et autres créances.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs (à l'exception des sommes à remettre à l'État).

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport. Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative. Elles sont aussi soumises à des tests de dépréciation.

DESCRIPTION	MÉTHODE	TAUX
Mobilier de bureau	Amortissement dégressif	20 %
Équipement informatique	Amortissement dégressif	30 %

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

FONDS DE STABILISATION DES PRIMES D'ASSURANCE

En vertu du contrat d'assurance responsabilité des membres de l'Ordre, une somme de 50 000 \$ est déposée auprès de l'assureur afin de garantir la stabilité des primes. Ce dernier pourra prélever jusqu'à 50 000 \$ pour compenser les pertes du programme pour une année.

3 Placements temporaires

L'Ordre gère son portefeuille de placements temporaires en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. Les placements à court terme se composent d'un compte de trésorerie Desjardins entreprises et d'un compte Avantage entreprise. Ces placements sont considérés comme des liquidités.

4 Immobilisations corporelles

	2017			2016
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR COMPTABLE NETTE	VALEUR COMPTABLE NETTE
	\$	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	56 276	48 451	7 825	9 781
Équipement informatique	110 756	88 778	21 978	25 539
	167 032	137 229	29 803	35 320

5 Marge de crédit

L'organisme détient une marge de crédit sous forme de carte de crédit d'un montant autorisée de 80 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 3,75 %. En date de fin d'exercice, le montant utilisé était de 2 687 \$. Ce montant est inclus dans les fournisseurs et frais courus.

6 Crédateurs

	2017	2016
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	91 518	158 289
Salaires et vacances à payer	106 447	97 989
Sommes à remettre à l'État	276 080	234 867
	474 045	491 145

7 Engagement contractuel

L'Ordre loue des locaux en vertu d'un bail échéant en novembre 2017. Les versements à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

	\$
2018	48 945

8 Affectations internes

Le Conseil d'administration de l'Ordre a résolu de créer des affectations internes dont l'objet est d'accumuler des sommes permettant de soutenir les dépenses futures prévues pour ces affectations. Le détail des dépenses futures prévues est le suivant :

restructuration de la permanence en lien avec le PL98 sur la modernisation de la gouvernance des ordres professionnels, gestion documentaire, déménagement, activités de communication, enquêtes du Bureau du syndic, projets de l'Alliance canadienne des organismes de réglementation en orthophonie et en audiologie (pour la mobilité de la main-d'œuvre), sommes dues à Revenu Québec pour le changement de statut des inspecteurs, honoraires professionnels imprévus, plan stratégique 2017, mauvaises créances (diminution de rendement du programme de formation continue, sinistre, diminution des cotisations avec l'augmentation des départs à la retraite).

Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2016, le Conseil d'administration a résolu d'affecter la somme de 700 000 \$ pour les dépenses futures prévues tel que mentionné ci-haut.

L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du Conseil d'administration.

9 Politique de gestion des risques financiers

RISQUES ET CONCENTRATIONS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition de l'organisme aux risques à la date du bilan.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses créiteurs. Ils sont généralement remboursés dans un délai n'excédant pas 30 jours.

RISQUE DE CRÉDIT

Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux placements et aux comptes clients et autres créances. L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités et les placements sont investis auprès de grandes institutions financières.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie. En date de fin d'exercice, les placements de l'organisme sont investis dans des comptes bancaires à intérêt élevé. Le risque de taux d'intérêt est alors minime.

ANNEXE

Exercice terminé le 31 mars 2017

	2017	2016
	\$	\$
DÉPENSES DES COMITÉS		
Bureau du syndic *	159 881	183 000
Inspection professionnelle –		
Dépenses du comité et des inspecteurs externes	78 592	68 281
Admission	7 491	7 705
Audit	–	–
Révision des plaintes	1 078	381
Révision des équivalences	918	3 276
Discipline	3 761	16 963
Prix	773	–
Arbitrage	2 350	–
	254 844	279 606
* Le Bureau du syndic inclut les dépenses suivantes :		
Contrôle de l'usurpation de titre et de la pratique illégale	–	–
Usurpation de titre	–	1 330
Pratique illégale	–	300
Conciliation de comptes d'honoraires	749	–
	749	1 630

PERSONNEL DE LA PERMANENCE

- ▶ **Francine Bédard**, M.O.A., orthophoniste
Conseillère au développement professionnel
- ▶ **Sylvie A. Bilodeau**, M.O.A., audiologiste
Syndique adjointe
- ▶ **Gisèle Carbonneau**
Commis réceptionniste
- ▶ **Louise Chamberland**, LL. B., MBA
Directrice générale (à l'emploi de l'Ordre depuis le 19 septembre 2016)
- ▶ **Lucie Deslières**
Agente à l'admission
Secrétaire du Conseil de discipline et secrétaire substitut du comité d'admission depuis le 25 août 2016
- ▶ **Céline Giroux**, M.O.A., orthophoniste
Secrétaire générale
Responsable de l'admission et de l'accès à l'information
Secrétaire du comité d'admission et du comité de la formation
- ▶ **Nathalie Grandoit**, M. Sc.
Responsable des communications
Secrétaire du comité des prix
- ▶ **Anne-Marie Johnson**
Adjointe à la présidence, à la direction générale et aux communications
Secrétaire substitut du secrétariat général et du Conseil de discipline
- ▶ **François Leclerc**
Commis surnuméraire
- ▶ **Danièle Paquette**, M.O.A., orthophoniste
Syndique

- ▶ **Marc Pelletier**
Technicien-comptable
- ▶ **Catherine Sabourin**, M. Sc. S., audiologiste
Conseillère aux affaires professionnelles en audiologie
- ▶ **Marjolaine Tremblay**
Adjointe à la direction des services professionnels
Secrétaire du comité de l'inspection professionnelle
- ▶ **Sonia Zouaoui**
Agente au tableau des membres
Secrétaire du comité de révision des équivalences et du comité
de révision des plaintes

ONT AUSSI FAIT PARTIE DU PERSONNEL DE LA PERMANENCE DURANT L'EXERCICE :

- ▶ **Marie-Pierre Caouette**, M.O.A., Adm. A., orthophoniste, directrice
générale jusqu'au 17 juin 2016
- ▶ **Julie Chaurette**, CPA, CA, directrice des services administratifs
jusqu'au 12 septembre 2016
- ▶ **Christine Fournier**, M.O.A., orthophoniste, conseillère aux affaires
professionnelles et à l'admission jusqu'au 2 septembre 2016 et secrétaire
substitut du comité d'admission jusqu'au 25 août 2016
- ▶ **Diane St-Pierre**, agente de bureau jusqu'au 3 juin 2016

COORDINATION :

Nathalie Grandoit, M. Sc.

Responsable des communications supportée
par la permanence de l'OOAQ.

CONCEPTION GRAPHIQUE ET RÉALISATION :

Uzin3 | communicateurs graphiques

TIRAGE :

300 exemplaires

DÉPÔT LÉGAL

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES DU CANADA

ISBN 978-2-9808419-10-11

Imprimé sur du Rolland Enviro100, contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation, certifié Éco-Logo, Procédé sans chlore, FSC Recyclé et fabriqué à partir d'énergie biogaz.



100%





**Ordre des orthophonistes
et audiologistes du Québec**

235, boul. René-Lévesque Est, bureau 601
Montréal (Québec) H2X 1N8

TÉLÉPHONE: 514 282-9123 / 1 888 232-9123 TÉLÉCOPIEUR: 514 282-9541

ooaq.qc.ca